

**Conseil communal de Lomme**  
**Séance du lundi 05 décembre 2022**

**Procès-verbal**

**SOMMAIRE**

Appel nominatif des Membres du Conseil communal .....	3
Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 28 Septembre 2022.....	3
Hommage à Madeleine Pierru .....	4
Hommage à Jean-Pierre Duthoit.....	4
Brigade Cadre de Vie .....	5
Examen des Questions Orales.....	7
2022/98 Débat et Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023 .....	13
2022/99 Projet Éducatif Global – Programme annuel d’Actions .....	25
2022/100 Subvention au titre de l’année 2022 .....	25
2022/101 Maison Folie Beaulieu – Fonds de concours de la Métropole Européenne De Lille (MEL) au titre de l’année 2022 – Convention de partenariat entre la MEL et la Ville – Admission en recettes.....	26
2022/102 Subventions aux collègues Guy Mollet et Jean Zay.....	28
2022/103 Commission communale pour l’accessibilité de la Ville de Lille – Composition .....	30
2022/104 Avenant N° 1 à la Convention entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville, relative à l’enfouissement coordonné des réseaux numériques, situés sur la place Jean Jaurès à Lomme.....	31
2022/105 Dérogation au principe du repos dominical dans les établissements de commerce de détail – Année 2023 .....	32
2022/106 Marché de Noël 2022 – Règlement intérieur .....	34
2022/107 Dénomination des installations sportives .....	35
2022/108 Subvention exceptionnelle à une association sportive.....	37
2022/109 Conventions entre la Ville et les associations .....	37
2022/110 Actualisation des tarifs des services municipaux pour l’année 2023 .....	38
2022/111 Octroi des aides habitat durable transition écologique, façades .....	40
2022/112 Adoption du deuxième Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (Spaser) 2023-2026 ET Bilan du Spaser 2019-2021 .....	41

2022/113	Réalisation de prélèvements et d'analyses de la qualité de l'air intérieur et extérieur sur le territoire de Lille et des communes associées de Lomme et d'Hellemmes.....	45
2022/114	Marché De prestation de nettoyage des équipements éducatifs de la ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme -Années 2023 À 2027 .....	49
2022/115	Dispositif LiRel – Versement d'une subvention.....	50
2022/116	Pacte Jeunesse – ajout de deux nouvelles tranches au barème d'attribution des aides municipales « Coup De Pouce B.A.F.A. » et « Coup De Pouce B.A.F.D. » – modification des conditions d'éligibilité à l'aide « Coup De Pouce B.A.F.A. ».....	52
2022/117	Renouvellement des Conventions entre la Ville de Lille – Commune Associée de Lomme et les partenaires de la Maison du Citoyen et des Solidarités.....	53
2022/118	Programme Métropolitain D'intérêt Général De lutte contre l'habitat indigne et d'amélioration durable des logements privés 2017-2022 – Prolongation de durée jusqu'au 22 janvier 2023 – Avenant N° 1 à la convention du programme – Avenant N°1 à la convention de maîtrise d'œuvre.....	55
2022/119	Budget participatif – dons de poules aux Lommois et Lommoises .....	56
2022/120	Conseil Communal de Concertation – Nouvelle Dénomination du Conseil communal de Concertation Et évolution de son règlement intérieur.....	57
2022/121	Rapport Social Unique – Information du Conseil communal .....	59

*Le Conseil communal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Lomme le lundi 05 décembre 2022  
sous la présidence de Madame Delphine BLAS, Première Adjointe au Maire de Lomme.  
La séance est ouverte à 19 heures 03.*

Étaient présents les membres inscrits au tableau, à l'exception de :

M. Olivier CAREMELLE, Maire, M. Roger LAURENT, M. Joffrey LEROY et M. Aro RATSIMALARIVO, conseillers communaux.

**Mme BLAS.**- Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Nous allons débiter ce Conseil communal ; conseil qui est particulier puisqu' Olivier CAREMELLE, pour des impératifs personnels, ne peut pas être présent parmi nous et assurer la présidence de ce Conseil communal.

En ma qualité de Première Adjointe, je vais officier ce soir avec beaucoup d'humilité.

Nous allons donc débiter cette séance par l'appel nominatif des membres du Conseil communal.  
Le secrétaire désigné, Monsieur Lucas WACRENIER.

**APPEL NOMINATIF DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL**  
*(par Monsieur Lucas WACRENIER)*

M. Olivier CAREMELLE a donné pouvoir à Mme Delphine BLAS.

M. Roger LAURENT a donné pouvoir à M. Alain GRILLET.

M. Aro RATSIMALARIVO a donné pouvoir M. Bouchta DOUICHI.

M. Joffrey LEROY a donné pouvoir à Mme Véronique DELEPLANQUE.

**Mme BLAS.**- Merci, Monsieur WACRENIER.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 SEPTEMBRE 2022**

**Mme BLAS.**- Je vais soumettre tout de suite à approbation le procès-verbal du Conseil communal du 28 septembre 2022.  
Y-a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? *(Aucune.)*

*(Le procès-verbal du Conseil communal du 28 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

**Mme BLAS.**- Nous allons commencer cette séance par deux hommages à deux personnalités fortes de notre Commune.

### **HOMMAGE À MADELEINE PIERRU**

**Mme BLAS.**- C'est à l'aube de ses 100 ans que Madeleine PIERRU, que tout le monde connaît sous le nom de Mado, s'en est allée le 7 novembre dernier.

À Lomme et à la Délivrance, elle était surtout – je le disais à l'instant – connue sous le nom de Mado. C'était une figure incontournable de la Cité des cheminots où elle est arrivée en 1958 avec son mari, Henri, lui-même cheminot. Sa cité, elle l'aimait, ses habitants, elle les connaissait pratiquement tous.

Elle était très connue dans la cité, dont elle était une figure incontournable. Elle en était la mémoire, une mémoire vivante, qu'elle aimait transmettre et partager, non par nostalgie, mais avec une grande fierté, car cette cité Délivrance, c'était sa cité.

Depuis, investie dans la vie associative du quartier, à l'époque Beaulieu était un cinéma et un théâtre, aimait-elle raconter. Il y avait aussi une salle des fêtes et une salle de réunion, et début juin, il y avait la Ducasse. On faisait, disait-elle, la fête du vendredi au lundi. Sa transformation en Maison Folie ne l'a pas contrariée et elle continuait à y aller régulièrement mais, pour elle, c'était toujours la salle des fêtes.

Elle était surtout, Mado, une habituée de l'ancienne École ménagère, devenue ensuite le LCP de la Délivrance, où presque tous les après-midi, elle rencontrait ses amies pour coudre, tricoter ou broder. Nous lui dédions ce lieu en y installant prochainement à l'intérieur une plaque commémorative, et cela le 17 décembre.

Elle était aussi, Madeleine, un membre actif du Comité d'animation de la Délivrance, le célèbre CAD, dont elle a longtemps été membre du Bureau et du Conseil d'administration. Elle était de toutes les fêtes et de toutes les animations.

Mado restera dans nos cœurs et dans la mémoire de notre Ville qu'elle aimait tant à faire vivre. Elle fut d'ailleurs fêtée comme il se doit lors du 90e anniversaire de la Cité, dont elle était devenue la doyenne.

### **HOMMAGE À JEAN-PIERRE DUTHOIT**

**Mme BLAS.**- Jean-Pierre DUTHOIT, autre figure emblématique de notre commune, s'en est allé le 13 novembre 2022, à l'âge de 75 ans.

Mélange d'énergie, de générosité, de tendresse et d'humour, il a traversé l'existence le courage au cœur, la conscience éveillée, fourmillant d'idées, de projets, attentif à tous, révolté par l'injustice, inlassablement porté par sa foi en l'humain, héritée de sa vie d'enseignant.

Artiste passionné et passionnant, créateur, en collaboration avec la Médiathèque de l'Odyssee, du prix du Marais, animateur engagé du Théâtre Octobre, il laissera à tous le souvenir d'une personnalité attachante au service du territoire Lommois.

En 1993, Jean-Pierre DUTHOIT et Didier KERCKAERT fondent la compagnie Théâtre octobre, toponyme en écho au groupe Octobre, auquel participa Jacques PRÉVERT, revendiquant un théâtre populaire et ancré dans les enjeux de la société.

Cette dénomination prend tout son sens lorsque la compagnie s'implante à Lomme, à l'espace des Tisserands, ancienne usine de tissage, réhabilitée en espace culturel au cœur du quartier du Marais. Ce partenariat fidèle avec la Ville a permis, au fil des années, de développer le projet de la compagnie autour de quatre axes :

- la création, en favorisant des textes contemporains ;
- la transmission, par la formation, grâce à des séances, parmi les scolaires, d'ateliers de pratique théâtrale à l'année ;
- la programmation théâtrale au sein des Tisserands et des représentations hors les murs, notamment dans les établissements scolaires, dans nos collèges, culturels, sociaux ;
- et enfin, la sensibilisation des publics à la programmation théâtre sous forme de rencontres avec les publics, répétitions publiques, ateliers d'initiation.

Jean-Pierre DUTHOIT était un homme de culture, une culture proche des gens. Dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre, en partenariat avec la Ville de Lomme, il a proposé un travail de lecture autour des grands discours de Jean JAURÈS et a participé à la mise en scène du procès VILLAIN, l'assassin de Jean JAURÈS, une reconstitution théâtrale qui avait eu lieu, ici même en mairie, dans cette salle, avec une quinzaine de comédiens amateurs.

Nous tenions à rendre hommage à Jean-Pierre DUTHOIT pour tout ce qu'il a apporté à notre Ville, à ses habitants et pour son engagement indéfectible.

En mémoire de Madeleine PIERRU et de Jean-Pierre DUTHOIT, je vous invite à respecter une minute de silence.

*(Il est procédé à une minute de silence.)*

Je vous remercie.

Nous allons poursuivre ce Conseil communal avec un premier éclairage sur la Brigade Cadre de Vie, qui est opérationnelle depuis maintenant quelques semaines et nous allons pouvoir vous faire cette présentation grâce à un petit PowerPoint.

## **BRIGADE CADRE DE VIE**

*(Projection de diapositives)*

Mme BLAS.- Je le disais, depuis mi-octobre, cette Brigade Cadre de Vie, qui avait été annoncée en 2020 dans le programme municipal, est opérationnelle. Elle respecte bien la feuille de route et s'intègre pleinement dans Lomme en TransitionS – Horizon 2030. Une Brigade qui a des priorités : celles évidemment de lutter contre les incivilités et de mieux appliquer le plan de propreté, avec une présence de cette Brigade peut-être davantage visible sur le terrain.

Alors les objectifs, les missions, de cette Brigade sont tout d'abord de lutter contre les dépôts sauvages et de remédier aux tags, aux containers qui sont sur la voie publique et aux dépôts de sacs qui ne sont pas homologués.

Ses missions sont :

- un travail collaboratif opérationnel avec un partenariat qui est très important, qui est renforcé entre la Police municipale et la Propreté publique, avec ce but : une recherche systématique d'indices pour retrouver les propriétaires de ces dépôts ;
- d'augmenter la visibilité et la prévention car on est bien dans un travail de prévention, de médiation, de pouvoir aller au contact des habitants qui ont peut-être déjà été identifiés comme ayant déposé des déchets et de pouvoir aller les rencontrer, de dialoguer, d'expliquer ;
- ensuite, cette Brigade n'est pas exempte de réprimer les incivilités – vous le voyez – avec lors d'une infraction, l'émission d'un titre de recette de 158,55 €, qui a été calculé en fonction du tarif d'enlèvement des dépôts sauvages.

Comment fonctionne la Brigade Cadre de Vie ? Elle fonctionne avec deux ASVP, deux agents de propreté publique et, cela, deux jours par semaine, les mardis et jeudis.

Je voudrais d'ailleurs saluer les agents qui sont ici présents ; peut-être peuvent-ils se montrer à nous. Nous avons Farid KHEDIMALLAH, qui est ASVP, et Jean-Marc DEBRUYNE, qui est agent de propreté. Messieurs, nous vous remercions pour le travail que vous faites au quotidien sur notre territoire ; soyez-en vivement remerciés.

Nos agents sont des agents assermentés qui seront prochainement reconnaissables lorsqu'ils seront en patrouille avec un équipement bleu, qui s'apparente un peu à la police municipale – les ASVP –, avec des petites lignes vertes. Pour ceux qui ont connu les gardes champêtres, la police rurale comme on dit actuellement, il y a quelques similitudes. Ils seront visibles dans notre Commune.

Cette Brigade Cadre de Vie, opérationnelle depuis maintenant le mois d'octobre, sera mise en valeur également et par ses actions et par les résultats grâce à une campagne de communication puisque, en janvier et février 2023, cette campagne de communication touchera à la fois les réseaux sociaux, le site Internet de notre Ville et également « *Lomme +* », notre Journal municipal. Il y aura également un affichage visuel de la Brigade lors d'événements comme le marché de Noël où elle sera présente. Une Brigade qui pourra participer aussi aux défis environnementaux, le Zéro Waste et également des actions au sein des écoles, justement pour sensibiliser les plus jeunes le plus tôt possible.

Cette brigade – je viens de le dire – est effective depuis octobre 2022. Nous aurons des indicateurs d'évaluation, chacun connaît par exemple l'application Tell My City, qui n'empêche pas les nombreux appels encore qui se font par téléphone, pour les signalements.

Les indicateurs d'évaluation seront :

- la baisse des signalements ;
- la baisse de la quantité de déchets collectés par nos agents ;
- les rapports que nos élus référents des cinq quartiers pourront apporter.

Enfin un rapport d'évaluation sera fait de façon interne au bout de six mois et puis dans un an. Ainsi, dans un an, au sein du Conseil communal, nous pourrons faire une première évaluation et apporter un premier bilan de cette Brigade.

Voilà pour ce beau dispositif qui répond vraiment à une demande, à une attente. Nous saluons les agents qui sont ici visibles sur cette photographie. Merci à eux pour tout ce qu'ils font pour améliorer le cadre de vie des Lommoises et des Lommois.

Un petit point juste avant d'en venir aux questions orales : Olivier CAREMELLE souhaitait faire un point d'étape sur Refinal, étant donné la situation et son absence, nous avons préféré reporter cela. On ne l'abordera donc pas ce soir mais, bien évidemment, très prochainement les habitants seront informés ; cela dès que possible.

Je vais passer à l'examen des questions orales.

## EXAMEN DES QUESTIONS ORALES

**Mme BLAS.**- Il y en a cinq qui ont été déposées par le groupe Faire respirer Lomme.

Première question qui concerne la collecte des déchets.

Chacun aura pu constater qu'il y a eu des soucis dans la collecte des ordures ménagères. Je vais rappeler le contexte. Depuis début novembre, un nouveau marché a été attribué par la MEL – puisque c'est une compétence de la MEL – et les éboueurs ont manifesté, ont fait grève – pour dire les choses comme elles sont – concernant l'organisation du travail. Une grève qui a déstabilisé la collecte et a également provoqué des problèmes techniques car on a pu se rendre compte que certaines rues ne figuraient pas sur les plans de ramassage des déchets. Cela a impacté de nombreux quartiers, des villes, et Lomme n'est pas la seule ville à être concernée par cette problématique particulièrement gênante pour les habitants ; on les comprend parfaitement.

J'insiste à nouveau sur le fait que c'est une compétence exclusive de la MEL et que, à ce titre, très rapidement Olivier Caremelle a pu adresser des courriers au président de la MEL pour insister sur les nombreux dysfonctionnements et les conséquences pour les Lommoises et les Lommois.

Le retour à la normale se fait peu à peu. On espère, d'après les informations de la MEL, que ce problème soit résolu la semaine prochaine. En tout cas, la Ville est proactive sur ce sujet et n'hésite pas à saisir systématiquement et très rapidement la MEL sur les difficultés rencontrées par les habitants.

Voilà sur ce point qui concerne la collecte des ordures ménagères.

La Brigade de Propreté, Madame GODEFROOD-BERRA, souhaitez-vous que je revienne dessus ?

**Mme GODEFROOD-BERRA.**- Non, pas concernant la Brigade de Propreté, en revanche, c'est mon collègue, Nicolas GROSSE, qui va intervenir sur le sujet que vous venez d'évoquer.

**Mme BLAS.**- D'accord.

La question orale amène un débat ?!

**M. GROSSE.**- Merci, Madame la Première Adjointe.

Chers collègues,

Merci de ces éléments, d'abord, qui répondent à de nombreuses interrogations.

Pourquoi on souhaitait poser cette question orale ? Tout simplement parce que les dysfonctionnements que vous avez mentionnés ont eu comme effet une accumulation des sacs poubelles dans certains quartiers sur les rues et vous savez que Faire respirer Lomme est très attaché à la propreté de l'espace public. Il y a eu une certaine forme d'incompréhension et les Lommois nous ont interpellés sur, justement, les causes et le retour à la normale sur cette situation.

Merci beaucoup pour ces éléments qui sont rassurants mais je voulais également savoir si on peut d'ores et déjà estimer que ces dysfonctionnements sont derrière nous et que le retour à la normale sera durable pour les semaines et les mois à venir.

Je vous remercie.

**Mme BLAS.-** Merci.

Nous l'espérons tous et, je le rappelle, la vigilance est vraiment l'action systématique de la municipalité sur ce problème-là.

Deuxième question orale, qui concerne la protection du patrimoine pour faire suite au triste événement avec ces deux immeubles qui se sont effondrés à Lille.

Nous sommes interrogés sur l'état des parcs immobiliers publics et privés de la commune de Lomme.

Concernant le parc immobilier public, je voudrais rappeler que celui-ci est composé de 135 bâtiments, en sachant qu'un site peut contenir plusieurs bâtiments. C'est le cas, par exemple, de l'Hôtel de Ville, qui comporte également des logements de concierge. Pour les bâtiments les plus anciens, leur état est suivi par les Services Techniques, bien entendu, et par des contrôles réguliers. On pense, par exemple, à l'état des toitures et également sur sollicitation des différents utilisateurs de ces bâtiments.

Pour le parc immobilier privé, je vais être très technique en vous renvoyant à l'article L511-1 du Code de la Construction qui rappelle que toute personne ayant connaissance de faits révélant l'insécurité d'un immeuble est tenue de signaler ces faits au maire afin que celui-ci puisse faire le nécessaire. Ce qui, en l'occurrence, donne la possibilité au maire de saisir le juge, afin que celui-ci désigne un expert qui viendra examiner le bâtiment.

Concernant un immeuble qui menace ruine et qui pourrait, par son effondrement, compromettre la sécurité ou lorsque les garanties de solidité nécessaires au maintien de la sécurité publique ne sont pas respectées, on peut requérir la mise en œuvre d'une procédure de péril.

Justement, cette procédure de péril, comment se déclenche-t-elle ? Elle se déclenche à la demande du maire qui peut prescrire la réparation ou la démolition des murs, des bâtiments ou des édifices quelconques. Bien évidemment, le maire peut faire procéder à toutes les visites qui lui paraîtront utiles en vue de vérifier l'état de solidité de tout mur, bâtiment et édifice.

Pour les péril et insalubrité, un immeuble d'habitation peut être insalubre et ne pas menacer ruine et, inversement, un édifice peut menacer ruine sans être nécessairement insalubre – je disais que j'allais être technique. Les deux désordres peuvent également se cumuler et cela peut justifier qu'un immeuble fasse donc simultanément l'objet d'une procédure de péril et d'une procédure d'insalubrité ; les deux complétées.

Voilà. Ensuite, vous vous posiez la question...



**Mme GODEFROOD-BERRA.**- Madame BLAS, excusez-moi, pour une meilleure compréhension de la part des personnes qui assistent à cette séance et surtout pour ceux qui nous regardent via les réseaux sociaux, serait-il possible de poser nos questions – même si vous plantez le décor, je peux le comprendre – et, ensuite, que vous nous répondiez ? Je pense que ce serait plus cohérent.

**Mme BLAS.**- Oui, ce serait effectivement préférable.

Je disais que j'allais animer ce Conseil en toute humilité et donc je ne sais pas tout et vous avez raison de me le préciser. Je pense aussi, pour l'animation et la vitalité de ce Conseil de cette soirée, que ce sera préférable.

Je vais vous laisser la parole pour les questions suivantes.

**Mme GODEFROOD-BERRA.**- Merci beaucoup.

**M. FRANCIN.**- Bonsoir.

Madame la Première Adjointe,

Il est vrai que, suite aux récents et tristes événements relatifs aux effondrements de Lille, notre groupe Faire respirer Lomme souhaitait vous interroger sur ces éléments.

La première partie, c'était nous informer un peu sur le parc immobilier public et privé. Vous nous avez expliqué les procédures. On sait, à Lomme, que l'on n'est pas à l'abri d'effondrement ; on a dû, du fait de certaines vibrations de la circulation au Marais il y a quelques années, devoir condamner des maisons, on a vu l'église du Bourg qui a dû être fermée pour des risques d'effondrement et, récemment à la Mitterie, je crois que Monsieur le Maire est intervenu suite à un signalement de grosse fissure sur un appartement. Néanmoins, on nous a remonté aussi que tous les retours n'étaient pas faits forcément par écrit pour rassurer la population.

On comprend aussi que, dans le cadre actuel, il y ait une petite psychose, les gens parlent, il y a une fissure à droite, une fissure à gauche. Notre deuxième question était de revoir, au-delà du règlement et de la réglementation, de quelle manière on pouvait améliorer cette communication pour éviter cette psychose et voir ce qui pourrait être fait en prévention avant un arrêté de péril et une destruction pour rassurer l'ensemble de nos concitoyens.

Voilà.

**Mme BLAS.**- Merci.

Je me tourne vers Monsieur VICOT qui a été confronté – je pense – à ce genre de problèmes pour qu'il nous donne un petit peu son avis.

**M. VICOT.**- Merci.

Rapidement, je crois la première chose c'est de ne pas alimenter l'éventuel effet d'inquiétude ou de panique. La situation lilloise et la situation lommoise sont totalement différentes.

Ce qui explique la fragilité de ce qui se passe à Lille, c'est d'abord qu'on est sur un patrimoine beaucoup plus ancien que le patrimoine lommois ; beaucoup plus ancien.

La deuxième raison qui explique la fragilité de plusieurs bâtiments qui a été identifiée dans plusieurs parties du Vieux-Lille, c'est que – comme vous le savez – Lille est bâtie sur l'eau et les poteaux qui soutiennent les bâtiments sont plongés dans l'eau. C'étaient les techniques de construction d'alors, qui probablement prévaudraient encore aujourd'hui si on construisait à nouveau dans le Vieux-Lille. Ces poteaux, plongés dans l'eau, compte tenu de la baisse de la nappe phréatique, sont fragilisés.

La situation lommoise n'a strictement rien à voir. Je crois que le plus vieux bâtiment que nous ayons à Lomme est la Maladrerie, qui doit dater à peu près, d'ailleurs, de l'époque où ont été construits les bâtiments du Vieux-Lille qui font l'objet aujourd'hui d'un certain nombre de fragilités. Pour le reste, notre patrimoine est beaucoup plus récent et n'a rien à voir.

Comme dans tout bâtiment, il peut y avoir, effectivement, un certain nombre de fissures qui apparaissent, comme du reste dans les bâtiments les plus récents. Malheureusement, on a l'exemple de ce qui se passe à la Délivrance avec les bâtiments – j'ai peur de me tromper de bailleur, donc je ne citerai pas de nom – qui datent d'une petite dizaine d'années, qui sont aujourd'hui étayés sur toute leur face. Là, il y a de vraies fragilités, qui sont liées à la construction, mais les fragilités qui peuvent apparaître sur le patrimoine lommois n'ont strictement rien à voir avec les raisons qui expliquent l'effondrement des immeubles à Lille aujourd'hui.

Vraiment, situations extrêmement différentes, ce qui n'empêche que tout bâtiment peut présenter des fragilités. Je crois que, s'il y a quelque chose à faire aujourd'hui, dans ce contexte-là, c'est plutôt de rassurer les Lommoises et les Lommois sur le fait que rien de tel, rien d'identique et rien de comparable ne peut arriver à Lomme aujourd'hui.

**Mme BLAS.-** Je précise que le Service Logement travaille précisément sur ce sujet.

On va reprendre le fil des questions orales, je vous laisse volontiers la parole.

**M. FRANCIN.-** Madame la Première Adjointe,

Depuis notre dernière intervention sur le sujet des bornes électriques, avez-vous des informations supplémentaires sur le déploiement de ces bornes électriques sur la Commune ?

La question était simple mais c'est que l'on est dans une perspective aussi de ZFE qui approche, du coup, c'était dans cette démarche que l'on posait la question.

**Mme BLAS.-** Je vais laisser à Stéphanie MORELLI le soin de vous répondre.

**Mme MORELLI.-** Merci.

D'abord, je peux peut-être vous faire un petit rappel du contexte.

En effet, la MEL a établi une nouvelle stratégie en matière de développement de l'électromobilité et va donc installer, par le biais d'une concession de service, de 210 à 340 bornes sur l'ensemble de son territoire. Le choix d'implanter ou non les bornes reviendra au concessionnaire. Pour information, certains prestataires ont déjà évoqué des prétentions qui iront bien au-delà des chiffres pressentis par la MEL. Les bornes seront installées pour la fin 2023.

En parallèle, les villes ont l'obligation réglementaire d'équiper tous les parkings de plus de vingt places, patrimoine privé et public, de 5 % de places réservées à la charge des véhicules électriques pour 2025 cette fois.

Dans ce contexte, la Ville de Lomme a travaillé avec les services métropolitains au cours de cette rentrée 2022 en vue de définir les besoins de notre Commune en matière d'infrastructure de recharge pour véhicule électrique et de les proposer aux futurs prestataires.

Je vais vous détailler les critères d'implantation que nous avons retenus. D'abord, un maillage territorial cohérent, en prenant en compte le type d'habitat et particulièrement sur les secteurs contraints comme Marais et Mont-à-Camp. La proximité également de nouveaux ensembles immobiliers, ainsi que les quartiers en devenir, tout en assurant une couverture de tous les secteurs bien sûr et des zones à forte densité. Le second critère est la faisabilité technique, bien entendu. Enfin, nous avons privilégié une implantation proche des équipements publics au bénéfice de nos usagers (marchés, Maison Folie, complexes sportifs, mairie, Maison du Citoyen, la Médiathèque), ce qui permettra à nos usagers de recharger leur véhicule électrique pendant leur rendez-vous administratif, leur séance de sport ou la durée d'un spectacle.

Nous allons également équiper notre domaine communal. Je peux vous lister, si vous le souhaitez, les lieux qui sont identifiés :

- Blum, vingt places ;
- les ateliers municipaux, vingt-cinq places ;
- le Boulodrome, trente places ;
- le Palais des Sports ;
- le Stade des Ormes ;
- la salle Mitterie ;
- la Maison de la Petite Enfance ;
- la Maison des Enfants ;
- ou encore l'Hôtel de Ville.

Je termine en remerciant les Services Techniques et plus particulièrement Maud DE REKENEIRE pour le gros travail de cartographie que vous avez pu admirer pendant mon intervention.

**Mme BLAS.**- Merci, Madame MORELLI, pour ces précisions.

Je redonne la parole pour les questions suivantes.

**M. FRANCIN.**- Question suivante.

La majorité du Conseil a étendu, par un vote, les zones bleues rue du Marais pour éviter les occupations de places de stationnement par les voitures des personnes travaillant à EuraTechnologies. Dans le prolongement de cette décision, notre groupe souhaiterait vous entendre sur les points suivants :

- est-ce que des études d'impact de l'extension du stationnement payant à Lille à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ont été réalisées pour notre Commune de Lomme ? Dans l'affirmative, nous serions reconnaissants que vous nous communiquiez ces éléments ;
- deuxième question, quelles sont les mesures envisagées pour améliorer l'utilisation du dispositif des zones bleues dans l'état de vos connaissances actuelles, puisque ces zones bleues n'empêchent pas certaines voitures ventouses d'occuper longtemps les espaces réservés au stationnement ?

Je vous remercie.

**Mme BLAS.**- Je vais vous répondre sur ces deux points.

Sur le premier point, c'est celui de l'impact de l'extension du stationnement payant à Lille. Rappel que nous sommes Commune associée de Lille, mais que nous gardons des spécificités. Lille, c'est Lille ; Lomme, c'est Lomme. Lille a fait le choix du stationnement payant en sachant que le tissu urbain n'est pas le même. On pense notamment, par exemple, à la ville-centre, dont on parlait tout à l'heure sur une question précédente. Et un stationnement payant qui va s'étendre sur 2023 et 2024. Je tiens à rappeler qu'une partie de Bois-Blancs était déjà en stationnement payant ; ce sera élargi pour 2024.

Quant à la Ville de Lomme, elle n'a pas de stationnement payant et n'en aura pas. Ce stationnement restera gratuit comme cela avait été décidé il y a de cela déjà plusieurs années avec Roger VICOT, maire de Lomme et avec Olivier CAREMELLE dans la continuité sur cette politique-là.

La question porte sur les risques de report de stationnement du fait que Lille a choisi ce procédé. On y a réfléchi, cela n'a fait que confirmer l'efficacité de notre dispositif. Les reports sur les rues mitoyennes, non, il n'y en a pas, ce n'est pas possible. Vous connaissez le quartier, vous êtes à EuraTechnologies dès que vous arrivez sur la Commune de Lomme, vous arrivez sur des zones et des rues qui sont déjà en stationnement en zone bleue. Ce report n'est pas possible ou alors il faudrait que les personnes qui, par exemple, travaillent sur EuraTechnologies et qui voudraient se stationner à Lomme sortent de cette zone bleue et devraient donc faire plus de 500 mètres à pied pour pouvoir rester en dehors du périmètre.

Pour le report en amont, pour les personnes qui ne sont pas lilloises et qui stationnent en journée à Lille, ceux qu'on appelle les pendulaires, je rappelle qu'on a mis en place, 500 mètres autour des stations de métro, cette zone bleue, il n'y a donc pas de risque, puisqu'il y a ce dispositif un peu de protection autour des stations de métro.

Je rappelle que, depuis 2017, on a l'obligation de mettre son disque dans ces zones-là, si on n'a pas de carte de résident.

Votre deuxième question, qui portait sur les mesures envisagées pour améliorer l'utilisation du dispositif des zones bleues, on peut encore améliorer les dispositifs. Un dispositif qui donne satisfaction aux habitants qui peuvent de nouveau se garer, parfois on ne se gare pas devant sa fenêtre, sa maison, il faut aller un peu plus loin, mais on a la possibilité de se stationner dans son périmètre d'habitation. D'ailleurs, c'est un dispositif évolutif, puisque la rue Jules Noutour est à l'étude, en réflexion, pour devenir également zone bleue.

Il y a un point sur lequel, en revanche, on n'évoluera pas, c'est celui du nombre de cartes de résident attribuées par foyer. Si on distribuait trop de cartes, cela scléroserait ce dispositif et le rendrait inopérant. Et puis, c'est la question aussi de la place de la voiture dans la ville. On a une ville à hauteur d'automobile, personnellement, j'aimerais qu'elle soit plutôt à hauteur d'enfant, pour faire un petit renvoi sur le PEG dont on reparlera ensuite. Et surtout, on doit – et on le fait par notre politique notamment de transition – favoriser les modes doux.

Voilà les informations que je pouvais vous apporter concernant cette question orale.

**M. FRANCIN.**- Une dernière question.

La Commune de Lomme est très entendue. Nous constatons que les Lommois ne bénéficient pas actuellement du dispositif d'auto-partage qui s'appelle Citiz.

Si je reprends ce qui est écrit sur le site de la mairie de Lille : « *l'auto-partage pour tout le monde* ». Vingt-quatre stations à Lille, six à Lambersart et pas à Lomme, pouvez-vous nous donner quelques éléments pour pallier ce manque ?

Merci.

**Mme BLAS.** - Je vais de nouveau laisser la parole à Stéphanie MORELLI.

**Mme MORELLI.** - Merci.

C'est vrai que votre question fait un peu suite au débat que l'on vient d'avoir précédemment.

Pour vous répondre, je peux déjà vous dire qu'une station est accessible à la station de métro Lomme-Lambersart-Arthur-Notebart. C'est vrai qu'elle n'est pas sur le territoire de Lomme à proprement parler, mais elle est très largement utilisée par nos habitants.

Ensuite, une nouvelle station sera mise en place au niveau de la station de métro Pont Supérieur, côté Lomme cette fois, ce qui permettra également un report sur le métro. Cette station sera en fonction courant 2023.

D'autres projets sont en cours de réflexion, le promoteur immobilier qui a fait l'acquisition de l'ancien Bureau de Poste du Bourg s'est engagé à financer un véhicule d'auto-partage avec Citiz une fois la nouvelle construction achevée. Là encore, on aura l'installation d'une station à proximité d'une station de métro. D'ailleurs, on peut aussi ajouter celle de Canteleu, là encore, elle est près de Lambersart, mais on voit qu'on a un maillage qui suit la ligne de métro qui reste très intéressant.

Ensuite, on réfléchit depuis quelque temps à mutualiser deux véhicules municipaux avec toujours ce dispositif Citiz. Il s'agit de mettre à disposition de Citiz deux voitures de notre parc de véhicules au profit des habitants. On est en train de réfléchir actuellement avec nos collègues lillois à un montage juridique qui nous permettra de mettre en place ce dispositif, comme cela a pu être fait dans d'autres communes de France.

Le coût pour la collectivité, le temps de rendre viable cette mutualisation, sera de 290 € hors taxes par véhicule et par mois, en plus des deux véhicules mis à disposition. Cette station pourra voir le jour sur le parking Denis Cordonnier.

C'est vraiment un sujet sur lequel on travaille précisément actuellement avec nos collègues de la MEL et d'autres projets sont en cours de réflexion.

Et je terminerai quand même par ce chiffre assez édifiant qui est qu'une voiture personnelle passe 95 % de son temps en stationnement. Nous avons vraiment toutes et tous intérêt à trouver des solutions pérennes pour désengorger la Ville des voitures qui ne roulent pas ou très peu.

Merci.

**Mme BLAS.** - Merci, Madame MORELLI.

Je pense que nous sommes arrivés au bout de ces questions orales.

Avant de commencer l'étude des délibérations, je voudrais saluer l'arrivée de deux nouvelles directrices de Pôle qui sont présentes ce soir à nos côtés. Je voudrais donc tout d'abord vous présenter et saluer Marina DAILLY, qui est directrice du pôle Ressources Humaines et Moyens. Bienvenue ; et saluer et vous présenter également Laurine MERLIER, qui est directrice Finances et Marchés. Bienvenue à toutes les deux.

*(Projection de diapositives)*

**Mme BLAS.**- Nous allons pouvoir rentrer dans le vif du sujet et du débat avec le rapport sur les orientations budgétaires 2023. Je céderai dans quelques instants la parole à Claudie LEFEBVRE pour cette présentation.

Je voudrais dire quelques mots.

Nous ouvrons, avec ce ROB, la première étape du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Document important et évidemment éminemment politique car il inscrit les projets choisis par les Lommois et Lommoises il y a de cela deux ans, en mars 2020.

Ce ROB va tracer les grands axes des choix budgétaires de la majorité qui se concrétiseront ensuite par le Budget Primitif.

Je voudrais rappeler quelques éléments de contexte, puisque nous sommes dans un contexte très particulier ; un contexte de crise énergétique et sociale. Les acteurs économiques ont été particulièrement impactés par le Covid, par les confinements successifs également durant les années 2020 et 2021. L'année 2022 a débuté par le conflit ukrainien et les conséquences que l'on connaît et un contexte inflationniste qui bouleverse les prévisions budgétaires.

La crise énergétique et sociale nous touche de plein fouet, qu'on soit habitant ou collectivité, et cela a évidemment un impact sur les dépenses de la Ville, qui est considérable, comme au sein de tous les foyers lommois.

Dans ce contexte, un plan exceptionnel et immédiat d'économie d'énergie a été rendu fondamental pour amortir la brutalité de ces hausses et du coût de l'énergie, mais qui ne compensera pas la totalité des augmentations des dépenses de fonctionnement, qui sont, pour l'heure, évaluées à 1,9 M€ pour 2023.

À ce sujet, on ne peut que regretter que l'État n'ait absolument pas pris en compte l'inflation sur le montant des dotations octroyées aux collectivités, qui sont annoncées à un niveau quasi-similaire pour 2023. L'État demande, depuis maintenant des années, aux collectivités de se serrer toujours un petit peu plus la ceinture, en diminuant les dotations, et donc leur capacité à investir et à offrir des services publics de proximité utiles dans un contexte de crise sociale où ces services publics sont donc, plus que jamais, fondamentaux.

Les villes, les départements, les régions sont des remparts contre les difficultés sociales. Ces Institutions sont aussi les fers de lance en matière d'investissement. Et faut-il rappeler que les collectivités génèrent 70 % de l'investissement total dans notre pays.

Notre fonctionnement pour 2023 va augmenter, comme pour toutes les collectivités de France. La Ville de Lomme a obtenu une dotation de la Ville de Lille qui est de 10,9 M€ pour 2023 contre 8,8 M€ en 2022.

Concernant l'investissement, nous affichons une enveloppe importante, négociée avec Lille au regard de nos projets de transition, qui sont mûrs et qui rentrent dans la phase opérationnelle. 11 M€ viendront abonder notre section d'investissement.

L'ambition politique pour la Ville est ici affichée et se concentre autour de six axes :

- la Ville de Lomme est une ville engagée pour l'environnement ;
- autre axe, c'est évidemment un habitat qualitatif et un cadre de vie amélioré ;
- rénover nos écoles pour préparer l'avenir de nos enfants ;
- une ville de culture ouverte à tous ;

- l'accès au sport pour tous ;
- et le soutien indéfectible à nos associations si nombreuses qui font vivre et animent notre Ville.

Voilà, le budget qui s'annonce marque une étape historique dans la transformation et le développement de la Ville, par la rénovation de son patrimoine bâti, mais aussi à travers l'ambition écologique qu'il porte.

Je vais donc maintenant laisser la parole à Claudie LEFEBVRE pour vous en exposer le détail à travers un PowerPoint.

**Mme LEFEBVRE.-** Merci, Madame la Première Adjointe.

Je vais donc compléter vos propos, je pense que vous avez pratiquement tout dit.

Je vais donc exposer ce rapport d'orientations budgétaires qui doit nous permettre de débattre sur les priorités de la politique communale.

L'intégralité des chiffres ne sont que prévisionnels, vous le savez, les données présentées seront affinées, consolidées par le vote du Budget Primitif.

Les recettes de la Ville sont constituées du montant de la dotation allouée par la Ville de Lille. Rappelons, la Ville de Lomme gère son budget de fonctionnement de façon autonome avec l'appui et le soutien permanent des services lillois. La Ville de Lomme gère seule les crédits qui lui sont alloués au travers des opérations qu'elle entend mener sur l'exercice budgétaire.

La présente proposition s'inscrit dans la mise en œuvre du programme communal 2022-2026, fondé sur l'objectif de faire de notre Ville une référence du mieux-vivre social et écologique, en la rendant plus apaisée et durable, en favorisant l'inclusion sociale, notamment au travers de sa politique de transition et de solidarité, en poursuivant sa politique éducative, volontariste et partenariale.

L'exercice prospectif s'avère délicat cette année, tant la situation nationale et internationale est incertaine et évolue rapidement.

Au niveau international, la reprise se tasse notablement en 2022 en raison – Delphine vient d'en parler – de la répercussion de la guerre en Ukraine, de la persistance de la Covid, de l'augmentation générale de l'inflation.

Au niveau national, début 2022, le déclenchement de la guerre en Ukraine a renforcé le renchérissement des prix des matières premières et encore plus pour le gaz. Des mesures ont été mises en place pour limiter la perte de pouvoir d'achat des ménages : un bouclier tarifaire sur les prix des gaz et de l'électricité, des ristournes sur le prix de l'essence. Cependant, cette crise énergétique affecte les finances locales, puisque les collectivités qui présentent un budget supérieur à 2 M€ ne bénéficient pas des tarifs réglementés des ventes d'énergie.

La Ville de Lomme est donc concernée. À noter que l'électricité et le gaz sont restés stables de 2015 à 2020, mais l'augmentation a vu le jour fin 2021 et, néanmoins, les collectivités ont été en partie épargnées du fait de leurs contrats négociés avec leurs fournisseurs jusqu'à fin 2021.

Le projet de loi de Finances pour 2023 entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maintenant les dépenses publiques. Il est attendu du monde local qu'il dégage des excédents. Il nous faudra contenir la croissance des dépenses de fonctionnement à l'inflation de 0,5 % d'ici 2027, 3,7 maximum en 2023, sinon la Commune s'exposera à des sanctions.

Vous l'aurez compris, la crise climatique est au cœur de toutes les préoccupations : l'impact colossal de l'augmentation des prix de l'électricité et du gaz, la nécessité de garantir la continuité et la qualité du service public rendu aux Lommois et, bien entendu, la volonté de ne pas peser sur leur pouvoir d'achat.

Concernant le fonctionnement, nos dépenses sont maîtrisées le budget a été élaboré à enveloppe constante, de 9 M€. Nous avons réussi à faire prendre en compte, par la Ville de Lille, l'augmentation des dépenses des fluides évaluées à 1,9 M€, soit une dotation totale de 10,9 M€. Cet impact sur les fluides ne nous interdit pas de faire des économies, bien entendu, tout en préservant la qualité du service public communal rendu.

Voici les dépenses de fonctionnement par pôle, sachant que nous parlons de transition au sens large et qu'une nouvelle organisation des services a vu le jour :

- le premier pôle, la Ville Citoyenne et en Transition, vous voyez un montant de 201 780 €, comprend différentes lignes budgétaires, dont la Police municipale, la Sécurité, l'État civil, les Cimetières, les Mobilités qui sont reconduites à l'identique. Seul le budget des Transitions est en hausse, afin de prévoir de nouvelles actions, notamment en matière d'alimentation et de santé dans le cadre de la préfiguration de la Maison de l'Alimentation Durable ;
- le pôle Ville en Développement, pour un montant de 4 926 756 €, nous permet la mise en œuvre des éléments de fonctionnement respectant le plan de sobriété de la Commune. Il prend en compte les augmentations liées à l'inflation, notamment l'éclairage public et les dépenses de fluides et de carburant ;
- la Ville Éducative et Culturelle, 3 399 633 €, représente le projet politique de Lomme. Nous continuons aussi à soutenir nos nombreuses associations (490 000 €), la culture avec nos animations culturelles, la Maison Folie Beaulieu (498 000 €), la Médiathèque (175 000 €). Bien entendu, nos enfants ne sont pas oubliés via la Restauration Scolaire, la Parentalité, la Crèche, les Ludothèques, comme les ALSH, plus de 700 000 € de prévus ;
- la Ville Citoyenne et Entreprenante, renommée Solidaire et Entreprenante, 1 539 400 €, et je vous parlerai principalement du budget du CCAS. Nous allons maintenir ce budget à l'identique. Pour rappel, 1 358 000 €, plus une participation de la Ville de Lille. En fonction du contexte économique, développé précédemment, il pourrait bien sûr être envisagé de travailler de nouvelles actions en matière d'accompagnement social.

Selon l'atterrissage 2022 des services de la Commune, les dépenses de masse salariale, portées sur le budget principal de Lille, devraient s'élever à près de 26 M€, environ 430 agents titulaires.

L'année 2023 sera à effectif constant. Un redéploiement si nécessaire sera fait en fonction du mandat politique. Une cohérence est attendue en utilisant la pyramide des âges, le Glissement Vieillesse étant évalué à 1,5 % par la Commune.

Nous allons parler des investissements.

Nous avons effectué une grosse démarche auprès de la Ville de Lille pour pouvoir mobiliser tous nos projets en cours. Les projets majeurs du mandat sont fléchés jusqu'en 2026 et l'enveloppe de 9 M€ a été obtenue.

Nous avons aussi une politique forte d'aller chercher des subventions, quand c'est possible, auprès de la MEL, de l'Agence nationale pour le Sport, de la Région, de l'État, et ce sont 2 M€ de subventions estimées en crédit d'investissement qui seront ouverts sur l'exercice ; on peut tabler sur 11 M€.

Quelques photos, détails de nos investissements prévus :



- vous voyez la piscine et sa rénovation énergétique avec installation de panneaux solaires et un nouveau système de filtration pour un montant de 1 625 000 € ;
- le lancement de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la Maison des Enfants, 215 000 € ;
- la réhabilitation de la salle du parc, 1 140 000 € ;
- les jardins de l'Hôtel de Ville, le poumon vert en plein cœur de la Ville, 745 000 € ;
- poursuite de la végétalisation des cours d'écoles, 200 000 € ;
- notre premier bâtiment passif, le pôle périscolaire Voltaire-Sévigné pour 994 100 €.

En conclusion, ce budget 2023 marque ainsi une étape historique dans la transformation et le développement de Lomme au travers de ces ambitions d'investissement. Il amorce l'engagement de projets structurants pour le territoire communal, jusqu'à la fin du mandat.

J'en ai fini pour cette présentation, Madame la Première Adjointe.

**Mme BLAS.**- Merci, Madame LEFEBVRE pour cette présentation claire et précise.

Avant de proposer le débat, je vais laisser la parole à Monsieur MOULIN.

**M. MOULIN.**- Madame la Première Adjointe, chers collègues,

Un rappel au règlement – j'en suis vraiment désolé, mais à un moment, cela peut faire du bien – et à l'article 20 du règlement intérieur, notamment sur les commissions communales, les délais de convocation et notamment les informations qui doivent être transmises à ces commissions.

Pour ne pas être trop technique, vu que déjà tout à l'heure on l'a été un peu, je vais essayer d'être synthétique. La convention doit être accompagnée de l'ordre du jour, ainsi que de l'ensemble des documents de travail correspondants et transmise aux membres de la commission cinq jours francs avant la date de réunion de la commission. En cas d'urgence, le délai précité pourra être exceptionnellement réduit sans pouvoir toutefois être inférieur à deux jours francs.

La commission des Finances a été convoquée – parce c'est le problème que l'on a eu, cela peut arriver mais il faut quand même rappeler et remettre l'église au centre du village – le 18 novembre pour une réunion se tenant le 24 novembre, c'est-à-dire que, a priori, le délai de cinq jours francs était respecté. Mais cette convocation nous annonçait que la première et la quatrième délibérations nous seraient envoyées dans les meilleurs délais. En définitive, les deux délibérations absentes étaient celle relative au ROB et la seconde était celle relative au SPASER.

Le 22 novembre 2022 nous est annoncé que la délibération relative au deuxième SPASER est disponible en téléchargement, mais nous n'avons toujours aucune nouvelle de la délibération sur le ROB qui est aux abonnés absents et qui, quelque part, est en cours d'élaboration.

Le 24 novembre, j'écris pour éventuellement envisager le décalage de cette commission de manière à pouvoir respecter le délai de cinq jours francs et faire en sorte que nous puissions être tous informés en temps et en heure. Par courtoisie, j'ai deux conseillers qui m'ont répondu qu'ils étaient d'accord avec moi, je ne trahirai personne et je ne citerai pas de nom.

En tout état de cause, cette commission s'est tenue le 24 novembre et, effectivement, peu de temps après mon mail – certainement on s'approchait de la date et de l'heure fatidiques – vers 17 heures, j'ai eu satisfaction d'avoir un PowerPoint, mais qui n'est pas celui que nous avons vu tout à l'heure – c'est une autre difficulté – et éventuellement d'autres éléments relatifs à l'égalité hommes/femme et au rapport bas carbone.

Mais nos péripéties n'étaient pas terminées concernant cette commission car, le soir même, à la fin de cette commission, j'avais la gentillesse et la courtoisie de recevoir le ROB de la Ville de Lille, ce qui est toujours très intéressant, qui est d'une lecture passionnante pour ceux qui adorent les finances publiques.

En tout état de cause, il y a quand même un petit problème de calage. Pour vous dire que l'on peut être souple de notre côté, c'est que je n'ai pas fait de rappel au règlement concernant la tenue de ce Conseil communal dans la mesure où on est dans une situation un peu particulière avec un maire absent mais, sauf erreur de ma part, le règlement intérieur prévoit que les réponses aux questions orales doivent être faites par des adjoints et non par des conseillers communaux. L'idéal est d'avoir la réponse plutôt que pas de réponse du tout.

En tout état de cause, il serait peut-être bien à l'avenir que, sur des délibérations aussi importantes, nous puissions avoir des éléments en temps et en heure pour que cette commission puisse se tenir, même si elle a été de qualité. Vous comprendrez qu'une commission à la hussarde avec des documents à la hussarde – et il n'y a rien de personnel là-dessus – c'est un peu compliqué pour travailler. D'autant que, petit détail technique, en commission le temps n'est pas décompté et on peut poser autant de questions que l'on veut et, éventuellement, se coucher à pas d'heure, alors que, devant votre Conseil communal, au-delà des questions, le temps est décompté – tout le monde regarde si je vais tenir mes cinq minutes ; ne vous inquiétez pas –. En tout état de cause, nous n'avons pas la même liberté dans le cadre d'un Conseil communal que dans le cadre d'une commission pour poser des questions et avoir des réponses.

Voilà mes quelques observations concernant ce rappel au règlement.

**Mme BLAS.**- Nous entendons, Monsieur MOULIN, vos remarques.

On reconnaît qu'il y a, effectivement, des problèmes de calage et de délai qui ne sont pas toujours uniquement de notre fait, mais nous prenons acte.

Si vous le voulez bien, je vais pouvoir proposer maintenant un débat de fond.

J'ai cinq demandes d'intervention, Monsieur MOULIN, je vous propose de débiter.

**M. MOULIN.**- Nous voici donc réunis aujourd'hui pour un projet de DOB, la délibération d'orientations budgétaires, de manière à ce qu'il n'y ait pas de « fantôme au regard auditif », supposant l'existence d'un ROB, constitué d'un PowerPoint annexé à une délibération.

En premier lieu, si ce document évoque l'article L2312-1 du CGCT – je vais être un peu ennuyeux, je suis vraiment désolé – pourquoi n'évoque-t-il pas le troisième alinéa, qui est tout aussi intéressant, qui concerne les communes de plus de 10 000 habitants et, notamment, les prescriptions relatives au degré d'information qui doit concerner le ROB et, en particulier, la structure des effectifs, les dépenses de personnel, les problématiques d'indemnisation et autres, mais j'y reviendrai tout à l'heure ?

Or, sauf à ce que la Ville ait connu une baisse significative de ses habitants en quelques mois ou en quelques années, normalement cet alinéa doit s'appliquer et, en tout état de cause, quand je regarde le PowerPoint qui a été annexé à cette délibération, je ne retrouve pas l'intégralité des informations requises ; j'y reviendrai tout à l'heure.

Effectivement, sur le PowerPoint qu'on nous a communiqué, on a une page 18 qui va « effleurer » le respect de la réglementation quant au personnel, pour autant, nous n'avons pas d'indication sur l'évolution de la structure des effectifs par filière, par catégorie, sur la durée effective du travail dans la Commune ou les éléments de rémunération, tels que les traitements indiciaires, régimes indemnitaires, nouvelles bonifications ; bref, des choses passionnantes en matière de finances publiques mais qui, en tout état de cause, devraient être portées à notre connaissance.

Je m'interroge et on peut même regretter que les grands chiffres soient à fin 2021 alors qu'il est possible d'obtenir la situation mensuelle comptable des collectivités locales jusqu'à octobre 2022 inclus auprès de la Dgfp.

Ne reste que ce que l'on veut bien nous dire en mixant, encore et toujours, des données chiffrées concernant Lille, tout en parlant de Lomme, sans pour autant joindre le ROB de la Ville de Lille, qu'on a eu sur table mais qui n'est pas annexé à notre délibération et pour cause, vu qu'on est la Ville de Lomme et pas la Ville de Lille. Pour autant, cela aurait été intéressant avec cette pétition de principe : plus que de s'intéresser à la solvabilité budgétaire de la Commune de Lomme, il convient dès lors d'observer la solvabilité du budget principal de Lille. Ici, on est à Lomme, il aurait été intéressant qu'on parle de la problématique de solvabilité de la Ville de Lomme.

Par ailleurs, ce projet de DOB, doit être mis en perspective avec une situation économique dont personne ne sait rien pour l'avenir. Tout à l'heure vous nous parliez de l'État, vous avez un rapport très intéressant de la Cour des comptes, publié en octobre 2022 sur les réformes, justement, des finances locales avec trois options :

- une première option sur le renforcement des ressources locales avec une règle de péréquation à déterminer ;
- une deuxième option relative au renforcement des dotations ;
- une troisième option, qui est celle préconisée par la Cour des comptes, sur la réforme de la fiscalité locale en la recentrant sur le bloc communal.

Que dire de ce ROB ?

Tout d'abord, on a une première difficulté, c'est l'inflation. Pour autant, si on s'en tient à l'estimation d'indice des prix des dépenses communales sur le premier semestre 2022 – c'est un peu plus précis que fin 2021 – on se rend compte que l'on a une évolution de 4,8 % sur quatre trimestres glissants. Si on compare cet indice à l'indice des prix de la consommation, hors tabac, qui est l'indice relatif à l'inflation pour « le commun » que nous sommes, on se rend compte qu'il y a un delta de 1,4 % ; c'est-à-dire que, en tout état de cause, l'inflation va être beaucoup plus forte et beaucoup plus puissante sur les collectivités locales que sur le particulier qui subit déjà beaucoup.

Vous prenez l'exemple des fluides, il est certes significatif, mais il n'est pas le seul. En tout état de cause, l'importance de ce poste de dépense, conjuguée aux variations quotidiennes, rendent toute projection ardue.

Par ailleurs, la réforme des indicateurs financiers servant au calcul des dotations de la péréquation et qui fait suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales devrait commencer à produire ses effets en 2023, alors que l'année 2022, il y a eu une neutralisation intégrale des nouvelles règles pour les communes.

Il est vrai qu'il y a un problème, ce qui fait qu'il faut bien voter une DOB aujourd'hui parce qu'on ne peut pas fonctionner sans un futur budget. Il n'en demeure pas moins que les travaux du Comité des finances locales ont montré que le maintien de la notion de potentiel fiscal était de plus en plus mis en cause. Il n'est donc pas exclu que l'on ait une refonte générale du système et que celle-ci soit imaginée.

J'entends l'ensemble des projets, j'espère que nous aurons l'argent pour les financer, mais je reste quand même très dubitatif et très prudent sur l'avenir de cette délibération sur les orientations budgétaires de la Ville.

**Mme BLAS.**- Merci, Monsieur MOULIN.

Je laisse la parole à Faire respirer Lomme.

**M. FRANCIN.**- Madame la Première Adjointe, chers collègues,

Le ROB est l'occasion, pour vous, de décrire les orientations pour la politique de la Ville. Vous nous soumettez ce document, ces documents qui parlent beaucoup de Lille – cela a été dit – et peu de Lomme. On n'évoque ni les impôts, ni les parts, ni l'endettement de la Commune que nous ne connaissons pas.

Le contexte financier et général des collectivités locales est jugé difficile par rapport à la crise énergétique ; tout le monde en convient. La seule ressource de la Commune passe par la dotation de la Ville de Lille. Pour 2023, cette dotation est constante mais, heureusement, quelques dépenses – vous l'avez dit – sur les fluides, 1,9 M€ a été accordé.

Quant à l'investissement, il progresse pour atteindre un peu plus de 11 M€. Vous proposez ceci en fin de tableau des grilles d'investissement ; un petit effort pour l'année prochaine, si on peut avoir les sous-totaux, cela éviterait que l'on fasse tous les calculs aussi à la main.

Le plus gros budget d'investissement est consacré à la piscine, ce dont on ne peut que se réjouir. Pourriez-vous nous indiquer la participation de la MEL, acquise ou envisagée – vous en avez parlé concernant votre politique de recherche de subventions – sur cette opération et le délai de réalisation envisagé pour la rénovation ?

On peut d'ailleurs se poser la question sur la participation de la Ville de Lille, puisqu'elle peut recevoir des subventions nationales pour ces types d'opérations et nous n'en avons pas eu connaissance lors de la commission. Dans ces conditions, nous pouvons comprendre que la participation de la Ville de Lille aux investissements dans Lomme est bien inférieure aux 11 M€ annoncés, mais j'ai cru voir dans la présentation maintenant que c'était acté.

De même, pourrions-nous avoir des éclaircissements sur les projets d'investissement du pôle Enfance-Sévigé, notamment les délais, l'impact peut-être sur l'environnement des différents enfants qui y sont pendant les travaux, puisque, effectivement – cela a été dit – en ayant reçu les documents 50 minutes avant la commission, on n'a pas pu faire cette analyse approfondie et poser toutes les questions pendant la commission ?

Vous nous proposez une répartition des crédits d'investissement sur la période 2023-2026, 30 M€ sont à répartir entre 2023 et 2026, moins les 11 M€ annoncés, il reste moins de 7 M€ par an sur les trois ans de fin de mandat, ce qui nous paraît très insuffisant au regard de l'ambition que vous affichez sur les investissements et les objectifs sur votre mandat. Il nous aurait fallu un tableau décrivant les autorisations de programmes et les crédits de paiement pour le reste du mandat, cela nous aurait permis d'avoir une analyse plus fine.

Trois premiers points à soulever pour ce Conseil :

- on a un poste informatique, 626 000 €, au regard du nombre d'employés potentiellement concernés par ces investissements, pouvez-vous nous donner le détail des investissements, nombre de postes système et réseau prévus dans ces investissements ?
- en revanche, consacrés à la vidéo-protection, 30 000 €, cela nous semble notoirement insuffisant au regard du nombre d'habitants concernés par leur sécurité. Pouvez-vous également nous donner le nombre et le détail des investissements en caméras du système de réseau et maintenance logiciels liés à ces investissements ?
- le marronnier budgétaire de la Commune de Lomme, encore 100 000 € pour le pôle des arts et de la culture numérique appelé Trinum. Quand allons-nous stopper l'hémorragie pour ce projet, qui ne verra probablement pas le jour compte tenu du coût des matériaux actuels et dont nous n'avons pas la visibilité ?

S'agissant du fonctionnement, on doit constater que le rapport social de Lomme n'est pas annexé au ROB, alors que celui de Lille y est. Le rapport fait l'objet d'un bilan sur 2021, traité par la dernière délibération de ce Conseil. Il a été présenté et étudié dans une autre commission que celle des Finances, ce qui ne permet pas d'en faire l'analyse en commission des Finances ; c'est aberrant.

De même on a une approximation de 26 M€ pour les dépenses de personnel de Lomme en 2022 mais, pour 2023, aucune projection budgétaire. La commission traitant des ressources humaines s'est vue présenter un état à octobre 2021 faisant ressortir un effectif de 230 ETP. Le ROB fait état de 289 ETP à octobre 2022, constant, paraît-il, pour 2023. Où sont passés les ETP en différentiel ? En commission, il a été fait état de treize personnes missionnées pour l'EHPAD, rejoignant l'AFEJI, treize personnes en disponibilité pour être employées également pour l'AFEJI ; tout cela n'était pas très clair. Quid des autres personnels et quels dispositifs sociaux et financiers sont mis en place en cas de réintégration ? Je parlais des treize personnes mises en disponibilité pour l'AFEJI.

Concernant le rapport social, un rapide calcul – on a été le chercher dans l'autre commission, bien sûr – fait apparaître 70 ETP en absence sur une année. Cela fait 16 000 jours, ce qui nous paraît beaucoup. C'est peut-être aussi le contexte sanitaire qui en était la cause mais, sur une année et sans comparatif, c'est assez difficile. Nous vous engageons à faire mieux, en tout cas, les prochaines années.

La présentation des dépenses de fonctionnement 2023 par politique sont agrégées différemment par rapport à 2022, ce qui nous rend impossible la mesure de la pertinence de la proposition de ce ROB. Encore une fois, on a du mal à suivre, mais ce n'est pas la première fois, dans ce Conseil, que l'on voit une redistribution des cartes. Ce qui m'amène à vous appeler à un peu plus de modestie sur la formulation de votre conclusion : le budget 2023 ne marque pas une étape historique dans la transformation et le développement de Lomme.

Enfin, vous écrivez que le financement de ces opérations étant conditionné par la préservation de la saine situation de la Commune, Lomme n'a pas de situation financière, puisqu'elle ne présente ni capacité de désendettement, ni d'épargne ; elle dépend directement de Lille.

Madame la Première Adjointe, mes chers collègues, nous prenons acte de la présentation du ROB, nous espérons que, au budget, ce sera plus adéquat et précis pour notre analyse. Nous contestons sur le fond et la forme, parce qu'il y a trop d'imprécisions, d'approximations, pas de prospective et des intitulés qui changent d'une année sur l'autre.

Pour ces raisons et pour signifier que nous n'approuvons pas ce document, le groupe Faire respirer Lomme s'abstiendra au moment du vote.

Merci.

**Mme BLAS.**- Je laisse maintenant la parole à Madame DELEPLANQUE.

**Mme DELEPLANQUE.**- Merci.

Madame la Première Adjointe, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous souhaitons d'abord remercier Madame la Directrice des Services, présente en commission Finances, qui a pris le temps de nous expliquer par le détail ce rapport et a répondu à nos nombreuses questions avec patience et pédagogie.

Concernant d'abord le contexte général des finances publiques et notamment les choix faits par le gouvernement et la Ville de Lille, l'État d'abord. Le gouvernement nous impose aujourd'hui des contrats de confiance qui limitent la possibilité de financement et menacent les collectivités d'une austérité organisée, bien contraires au principe d'autonomie des collectivités. Ce même gouvernement qui décide l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, légitime par ailleurs sans compenser ces nouvelles dépenses. Si on ajoute l'augmentation du prix de l'énergie, on hésite entre un État incompetent ou agissant volontairement pour démonter les services publics.

La Ville de Lille, ensuite, bonne élève de la finance qui a réduit son endettement et augmenté son épargne. On peut aussi interpréter différemment ces résultats en disant que la Ville a renoncé à investir massivement quand les taux d'intérêt

étaient bas et le crédit facile et qu'il sera beaucoup plus difficile maintenant d'investir dans la rénovation thermique de nos bâtiments, alors que c'est de plus en plus nécessaire. Comme dirait mon ami Vincent DHELIN, nous voilà bien dépourvus quand la bise fut venue.

Enfin, concernant la dotation lommoise et son utilisation dans les choix budgétaires, nous reprendrons le mot utilisé par Monsieur le Maire et assumé lors de son élection : « continuité ».

Concernant, le fonctionnement, même remarque que l'année dernière : la présentation des orientations est la même que précédemment et laisse donc peu de place à la transition écologique. 201 000 € sur 10,9 M€, soit un peu moins de 2 %. Madame la Directrice des Services nous a bien expliqué que, à la demande de Monsieur le Maire, cette présentation allait être changée et qu'elle prendrait beaucoup plus en compte la volonté de transition écologique annoncée dans le rédactionnel de ce rapport. Nous attendons donc ce changement de présentation, sans faire de procès d'intention.

Concernant les investissements, la prise en compte des subventions et finances extérieures est évidemment une chose dynamique qui permet d'avoir plus d'ambition pour notre Ville. C'est une bonne nouvelle, puisque cela ajoute 2 M€ d'investissement.

Nous profitons de cette intervention pour vous demander à nouveau le document de présentation du diagnostic thermique des bâtiments de la Ville présenté lors du dernier Conseil, ainsi que le prévisionnel d'investissement dans la rénovation thermique que vous nous aviez annoncé. L'étude précise de ce document nous permettra de mieux comprendre la dynamique que vous souhaitez impulser dans ce domaine.

Là encore, la présentation par thématique ne permet pas de visualiser les orientations annoncées, puisque plusieurs bâtiments qui vont être rénovés n'apparaissent pas dans le budget de la Ville en transitionS.

Enfin, nous pensons que, vu les crédits importants prévus pour la rénovation de la Maison des Enfants, du pôle Sévigné, de la salle du parc et de la piscine, il serait important que la nature précise des travaux et les objectifs écologiques soient présentés ici dans le prochain Conseil. Ces investissements sont la priorité absolue en cette période difficile et nous devons absolument réduire notre consommation d'énergie pour limiter nos dépenses et nos émissions à effet de serre.

Je vous remercie.

**Mme BLAS.**- Merci, Madame DELEPLANQUE.

Je donne la parole à Monsieur VANHÉE.

**M. VANHÉE.**- Merci, Madame la Première Adjointe.

Chers collègues,

Tout d'abord, nous remercions Claudie LEFEBVRE et les services concernés pour la qualité et la présentation de ce rapport.

Notre groupe est particulièrement sensible à l'inquiétude de la plupart des collectivités locales qui doivent faire face à la conjoncture de ces dernières années avec, notamment, les hausses des coûts liés à l'énergie, mais aussi des baisses de recettes.

Les dépenses explosent, celles liées à l'énergie pourraient augmenter de 50 à 200 % selon les fournisseurs, et l'inflation impacte lourdement les budgets de fonctionnement. L'augmentation des bases fiscales qui en résulte est loin de compenser ces aspects négatifs.

Nous supportons également de nombreux transferts de charges qui n'ont jamais été compensés par l'État, comme pour la hausse du point d'indice des fonctionnaires ; qui est pourtant une bonne chose pour les agents communaux qui ont subi le gel de leurs revenus depuis de trop nombreuses années. Dans le même temps, ces agents ont vu leur temps de travail augmenter et cela sans compensation.

Beaucoup de réformes de ces dernières décennies ont déjà largement impacté les finances locales et, aujourd'hui, les indicateurs budgétaires se dégradent fortement. L'autonomie financière des collectivités est très largement altérée. Les collectivités luttent contre un effet ciseau dévastateur, ce que l'État se doit de corriger.

Plus que jamais, le projet de loi de Finances 2023 devra être à la hauteur des enjeux budgétaires. C'est pour cela que les parlementaires du groupe CRC présentent des propositions fortes, comme le maintien de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, l'indexation de la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation, le retour au tarif réglementé de vente de l'énergie pour toutes les collectivités, ou encore la création d'une taxe exceptionnelle sur les surprofits pour les entreprises dont le chiffre d'affaires excède 100 M€. Ces mesures conforteraient les ambitions audacieuses que nous avons prises devant les Lommois en 2020.

Nous réaffirmons notre volonté de préserver la qualité des services communaux, ainsi que l'aide aux associations sportives et culturelles, à l'éducation et à notre jeunesse, à la solidarité intergénérationnelle, à la rénovation et à la performance énergétique des bâtiments communaux, à leur réhabilitation et leur mise en accessibilité, à l'amélioration du cadre de vie en favorisant les espaces de nature en ville.

Notre groupe prend acte de ce rapport sur les orientations budgétaires 2023 présentées ce jour.

Merci de votre écoute.

**Mme BLAS.**- Merci, Monsieur VANHÉE.

Je donne maintenant la parole à Monsieur VICOT.

**M. VICOT.**- Merci.

C'est vrai que rarement rapport d'orientations budgétaires aura été présenté dans un contexte aussi complexe et surtout aussi incertain, en tout cas, entouré d'autant d'incertitudes. Dans un contexte qui était déjà très difficile et compliqué pour les collectivités territoriales : les dotations aux collectivités ne cessent de baisser et, d'ailleurs, l'honnêteté oblige à dire que ce n'est pas le fait de ce mandat, mais que cela avait commencé dans les mandats précédents, et que les dotations aux collectivités vont s'amenuisant de plus en plus depuis une bonne dizaine d'années ; ce qui d'ailleurs, sur le fond, pourrait poser la question de la libre administration des collectivités territoriales qui, aujourd'hui, dépendent quasi-exclusivement de dotations essentiellement nationales – je ne rentre pas dans les détails – et qui, s'amenuisant, réduisent année après année les marges de manœuvre.

Dans ce contexte, il suffit de lire un peu la presse pour voir que, finalement, la Ville de Lomme ne s'en sort non seulement pas trop mal – passez-moi l'expression – mais même plutôt bien. Nombre de communes, et cela avait commencé avant l'explosion du coût des flux, sont obligées aujourd'hui de fermer des équipements publics, fermer des piscines, fermer des musées, fermer des bibliothèques, parfois pour quelques heures, parfois définitivement, parce qu'elles ne sont plus en capacité d'assumer le coût de fonctionnement de ces équipements.

Force est de constater que, non seulement ce n'est pas le cas de la Ville de Lomme mais, en plus – vous connaissez l'expression, le roseau qui plie mais ne rompt pas – on ne rompt pas et on ne plie pas non plus ; c'est-à-dire que la Ville de Lomme, non seulement continue à exercer pleinement ses compétences, continue à faire fonctionner pleinement ses équipements publics et même les renforce.

On vient de parler de la mise aux normes de la modernisation de notre piscine – je rappelle que la MEL prend en charge 50 % de l'investissement sur ces travaux avec une piscine qui va être dotée de panneaux photovoltaïques – mais, en plus, on continue à mettre en œuvre notre programme municipal. Cela a été évoqué, je pense au jardin sur l'ancienne place du Marché, je pense à la Maison des Enfants, je pense à l'espace des Tisserands, je pense à la piscine ; je viens de le dire.

Non seulement, nous ne réduisons pas la voilure en quelque sorte mais, en plus, notre programme continue à être mis en œuvre exactement de la manière dont nous l'avions conçu. Et y compris en fonctionnement, où Monsieur MOULIN posait la question des effectifs, je pense que cela a été expliqué très clairement par Delphine BLAS et Claudie LEFEBVRE : malgré l'augmentation du point d'indice, et nous l'attendions depuis dix ans, 3,5 %, rappelons que cela fait 0,35 par ans depuis 10 ans qu'on l'attend. C'est quelque chose de parfaitement légitime et qui tombe d'un coup maintenant. Malgré ceci, malgré l'augmentation du SMIC – elle aussi parfaitement légitime – nous sommes à effectifs constants avec une masse salariale qui aujourd'hui, je crois, est approximativement de 23 M€.

Nous ne réduisons donc pas la voilure, nous ne réduisons pas la voilure en investissement, nous ne réduisons pas la voilure sur le service public, nous ne réduisons pas la voilure sur le personnel et la Ville de Lomme continue à avancer dans son programme de la manière la plus forte possible.

Peut-être quelques éléments, si je peux me permettre, sur les quelques questions qui ont été posées.

Sur le temps de travail, Monsieur MOULIN posait la question sur le temps effectif de travail. Le temps effectif de travail est maintenant unifié dans l'ensemble des collectivités territoriales, puisque les 1 607 heures aujourd'hui ont été totalement validées et tous les recours juridiques qui avaient pu être intentés par certaines collectivités – je pense notamment à la Ville de Paris – ont été épuisés – je parle à un juriste – et, aujourd'hui, les 1 607 heures s'appliquent partout quoi qu'il arrive. Les communes qui avaient un retard en la matière ont été obligées de mettre en œuvre un rattrapage qui fait que toutes les communes aujourd'hui sont aux 1 607 heures, de manière unilatérale.

Et puis, parler de la dette. C'est aussi l'avantage – je crois que c'est Monsieur FRANÇIN qui a posé la question – de l'association d'être dans la négociation d'une dotation car la Ville de Lomme n'est absolument pas soumise au poids de la dette. Lorsque la dotation est bien négociée, et le moins que l'on puisse dire c'est qu'elle a été parfaitement et très bien négociée cette année – comme les précédentes aussi – nous ne sommes pas dépendants du poids de la dette et cette dotation nous permet de fonctionner sans restriction.

Puisque vous évoquez la dette lilloise, la capacité de désendettement de la Ville de Lille est aujourd'hui de 5,6 années, là où la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes conseillent un désendettement possible sur 8 ans, donc non seulement la dette lilloise ne nous handicape pas, mais la Ville de Lille est elle-même en parfaite santé – si j'ose dire – et c'est le fruit d'un travail qui a été mené ces dernières années pour que sa dette soit parfaitement assumable et que, par conséquent, nous puissions, nous, dans les communes associées avec Hellemmes, bénéficier de dotations qui nous permettent, comme je le disais en préambule, de ne pas réduire la voilure sur les services publics, sur le fonctionnement, sur les personnels, et d'assumer sans restriction le programme municipal.

Pour toutes ces raisons, bien entendu, nous sommes en plein accord avec les orientations développées ; cela n'étonnera personne, je vois Monsieur DHELIN qui sourit, ce serait étonnant quand même ! Nous sommes évidemment en plein accord sur les orientations qui sont développées dans ce rapport d'orientations budgétaires.

Mme BLAS.- Merci, Monsieur VICOT, et particulièrement pour ces précisions.



Le ROB n'est pas proposé au vote, nous prenons acte de ce ROB.

Je remercie Claudie LEFEBVRE et les Services pour le travail et la présentation qui a été réalisée ce soir.

On va donc pouvoir continuer sur l'étude des délibérations, avec une délibération qui me concerne, puisqu'il s'agit du Programme Annuel d'Actions.

## **2022/99 PROJET ÉDUCATIF GLOBAL – PROGRAMME ANNUEL D' ACTIONS**

**Mme BLAS.**- Je rappelle que cela s'inscrit dans le cadre du Projet Éducatif Global ; nous avons alloué une enveloppe de 50 000 € pour soutenir des projets autour de l'éducation.

Le projet qui est ici proposé au Conseil communal est celui de CinéLigue Hauts-de-France, avec un projet d'éducation aux images, éducation fondamentale dans une société d'écrans, qui est à destination des élèves de nos écoles, à savoir 9 interventions qui sont prévues en classe, ainsi que 8 ateliers.

Il nous est demandé de bien vouloir leur verser une subvention de 2 500 € pour la concrétisation de ce projet.

Je soumetts cette délibération au vote.

Qui vote contre ? (*Personne.*)

Qui s'abstient ? (*Personne.*)

(*La délibération 2022/99 est adoptée à l'unanimité*)

Je vous remercie.

## **2022/100 SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2022**

**Mme BLAS.**- Deuxième délibération concernant toujours l'éducation.

Il s'agit d'une subvention au titre de l'année 2022, qui concerne le FSE du collège Jean Jaurès. Le FSE qui participe au Projet Éducatif, à l'achat de matériel, aux sorties culturelles ; c'est l'équivalent des coopératives que l'on trouve dans les écoles primaires.

Il nous est ici proposé d'attribuer une subvention au FSE du collège Jean Jaurès qui s'élève à un montant de 673 €.

Je soumetts cette délibération au vote.

Qui vote contre ? (*Personne.*)

Qui s'abstient ? (*Personne.*)

(*La délibération 22/100 est adoptée à l'unanimité*)

Je vous remercie.

**2022/101 MAISON FOLIE BEAULIEU – FONDS DE CONCOURS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE (MEL) AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MEL ET LA VILLE – ADMISSION EN RECETTES**

**Mme BLAS.**- Autre délibération, mais cette fois-ci culturelle et délibération habituelle, qui revient chaque année et qui concerne la Maison Folie Beaulieu, qui fait partie du réseau des fabriques culturelles qui sont portées par la MEL, avec une mise en cohésion des programmations, notamment avec la circulation des artistes entre eux et les différentes structures qui font partie de ces fabriques culturelles.

Vous en avez la liste :

- la Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq ;
- la Maison Folie de Lille-Moulins ;
- la Maison Folie de Lille-Wazemmes ;
- etc.

La MEL nous alloue un fonds de concours qui s'élève à 70 000 €. Ce sera peut-être dit par la suite, mais on ne peut que saluer ce soutien qui demeure vis-à-vis de nos structures culturelles et de la culture en général.

70 000 € qui sont proposés à la Maison Folie Beaulieu. Je sou mets cette délibération au vote.

Qui vote contre ? (*Personne.*)

Qui s'abstient ? (*Monsieur MOULIN.*)

Qui vote pour ? (*La majorité municipale, Monsieur FRANCIN, Madame GODEFROOD-BERRA, Monsieur GROSSE, Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO.*)

(*La délibération 2022/101 est adoptée.*)

Merci.

J'ai une demande d'intervention de la part de Madame SERGHERAERT.

**Mme SERGHERAERT.**- Chers collègues,

Après deux ans d'une crise sanitaire particulièrement éprouvante pour les structures culturelles, de spectacles et de diffusion, la Ville propose à nouveau une programmation toujours plus enrichissante, accessible et créative.

Ce soir, permettez-moi de faire un petit rappel sur nos engagements en la matière.

L'ambition de la Ville pour la culture à Lomme peut se résumer en ces termes – et je pense que Delphine ne m'en voudra pas – « la culture pour tous ». Elle irrigue toutes nos interventions et implique des actions plus fortes, plus déterminées auprès des publics qui sont le plus éloignés de l'offre culturelle et artistique. Les actions de proximité, dans les quartiers de nos territoires prioritaires, sont menées avec la même logique : aller toujours devant ces publics.

C'est l'ambition fondatrice de notre engagement pour la culture.

Notre action municipale en matière de développement culturel privilégie l'effort qui est mis en œuvre pour réunir, autour des propositions artistiques et culturelles, tous les publics.

Notre projet est de créer des conditions d'une concorde culturelle facilitatrice de cohésion sociale. La culture ne doit pas être un marqueur, elle doit au contraire réunir, sans feindre l'altérité, nos différences. Elle doit favoriser le passage du « je » au « nous ». Elle doit être porteuse du vivre ensemble.

Il s'agit à Lomme de promouvoir une culture qui n'exclut pas, mais qui rassemble. Une culture ouverte sur l'autre, qui promeut la diversité des approches, des esthétiques, et prend en compte la demande de la population explicite et implicite.

Il s'agit pour autant d'un service public de la culture qui oblige à mettre au cœur de notre démarche l'exigence, la qualité, le savoir et la connaissance. Il s'agit moins de donner à voir ce que les gens aiment, mais bien ce qu'ils pourraient aimer.

Lomme a l'opportunité d'avoir des acteurs et actrices culturels de premier plan, d'une richesse et d'un dynamisme extraordinaires qui rayonnent bien au-delà de la frontière de la Ville. Cette vitalité est développée et soutenue par l'engagement résolu de la Ville de Lomme pour les arts et la culture au travers d'une vraie politique culturelle, ambitieuse, cohérente et structurée autour de valeurs cardinales : création, émancipation, coopération et transition.

Création, faire de la Ville un espace de création en renforçant l'accompagnement des lieux de formation ou encore en développant les espaces de travail et de résidence pour les artistes.

Émancipation, en développant l'accès à la culture, mais aussi sa pratique dès le plus jeune âge.

Coopération, en favorisant les partenariats entre structures et disciplines sur les territoires, mais aussi les établissements et structures d'ailleurs. Cette dimension coopérative est aussi une fidélité à la tradition humaniste et hospitalière de Lomme.

Transition, en accompagnant les structures, les acteurs et actrices culturels en matière de transition, notamment énergétique et d'écoresponsabilité.

Notre Ville de Lomme, au travers de sa politique culturelle, est porteuse d'espoir en proposant des moments de culture dans des espaces publics partagés, ouverts à tous et toutes, en accompagnant la population dans ses besoins de vie quotidiens, en proposant des lieux de mixité à interactions sociales apaisées. La culture à Lomme participe à la construction des citoyens et citoyennes.

C'est parce que la culture rend libre que la majorité communale à Lomme n'en fera jamais une variable d'ajustement de son budget. Plus que jamais elle gagne notre urgence car facteur d'émancipation de cohésion sociale, elle est le ferment de notre démocratie.

J'en terminerai par une intervention – qui pour le coup prouve mon nouvel état d'esprit – qui est de Jacques Chirac : *« la culture est un lieu de réconciliation de notre société. C'est une valeur de tolérance, parce que la culture suppose l'accueil de l'autre. Une valeur d'égalité, parce qu'il ne peut y avoir de culture que partagée. Une valeur de solidarité car rien n'est plus puissant que le sentiment d'appartenance à une même civilisation ».*

**Mme BLAS.**- Merci, Madame SERGHERAERT pour ces bons mots pour la culture.

Certainement dans mon amour de la culture également, qu'on est nombreux à partager ici, je me suis un peu emballée et j'ai fait voter la délibération avant l'intervention de Madame SERGHERAERT.

Je m'en excuse, si vous le souhaitez je peux remettre au vote cette délibération.

**Mme SERGHERAERT.**- Non.

**Mme BLAS.**- Non ? Ce n'est pas nécessaire ?!

Merci pour votre indulgence.

Nous allons continuer ce Conseil avec les subventions aux collèges Guy Mollet et Jean Zay, présentées par Madame SERGHERAERT.

## **2022/102 SUBVENTIONS AUX COLLÈGES GUY MOLLET ET JEAN ZAY.**

**Mme SERGHERAERT.**- Il s'agit d'approuver deux subventions faites aux collèges Guy Mollet et Jean Zay qui ont pour objectif d'informer et sensibiliser les collégiens de la sixième à la troisième sur les comportements favorables à la santé et aussi de développer leurs connaissances sur les produits pouvant induire une dépendance. Il s'agit aussi de travailler avec eux l'estime de soi et la capacité à s'affirmer devant un choix autonome, ainsi que faire face à la pression du groupe qui est forte, notamment à cet âge-là.

Pour le collège Guy Mollet, pour un projet total de 2 369 €, ils demandent une subvention à la Ville de Lomme d'un montant de 600 €.

Pour le collège Jean Zay, pour un montant total de 1 194 €, ils demandent également une subvention de 600 €.

**Mme BLAS.**- Merci, Madame SERGHERAERT.

Là, je vais faire dans l'ordre et donner la parole à Monsieur MOULIN.

**M. MOULIN.**- Merci, Madame le Premier Adjoint.

**Mme BLAS.**- Adjointe ; j'y tiens.

**M. MOULIN.**- Comme PowerPoint ! Excusez-moi, c'était un lapsus.

Deux subventions pour deux collèges sur le thème « *Ma santé et moi : armé pour faire les bons choix* » avisés des collèges Guy Mollet et Jean Zay.

Nous avons eu les délibérations en temps et en heure. Nous avons pu poser les questions, même si nous n'avons pas eu toutes les réponses et peut-être que j'en aurai d'autres tout à l'heure, de réponses à mes questions.

En tout cas, cette délibération a des objectifs particulièrement intéressants : « *informer et sensibiliser tous les collégiens sur les comportements favorables à la santé, développer les connaissances sur les produits pouvant induire une dépendance, développer l'estime de soi et la capacité à s'affirmer devant un choix autonome et faire face à la pression du groupe, de découvrir de nouvelles activités sportives et encore de développer des compétences psychosociales des jeunes Lommois* ».

En fait, un projet à spectre tellement large et presque une délibération marronnier – quelqu'un tout à l'heure a utilisé le terme « marronnier » sur une délibération – qui revient quasiment tous les ans, sans jamais avec une grande surprise vu qu'on a toujours le même programme et qu'on a toujours les mêmes intervenants. À la limite, on pourrait même faire une

délibération qui vaut pour l'intégralité du mandat, je pense qu'on ne serait jamais véritablement surpris de ce qu'il y a dans cette délibération.

Si on peut comprendre bien évidemment la présence habituelle de la DDSP Éducation nationale qui fait un super-bon boulot dans le cadre de ses activités en matière de comm' au niveau des collèges et également de certaines écoles élémentaires, on comprendrait mal que, en matière de pression et de risques psychosociaux, on n'ait pas la DDSP qui intervienne. C'est un peu comme demander à faire une intervention sur la sécurité routière et sans avoir de policier. Cela a justement vocation à expliquer toutes les problématiques pénales et éventuellement sociales que l'on peut avoir ; mais ce n'est pas le rôle premier de la DDSP Éducation nationale.

Par contre, on a tous les ans SOS homophobie. Alors, je ne fais pas une fixette sur SOS homophobie, vu que je pense que l'année prochaine on aura encore et toujours SOS homophobie ; ce n'est pas trop le problème. Mais je pense que l'on peut avoir un peu d'originalité et de diversité dans ce type d'intervention, cela n'a jamais fait de mal quand il s'agit de prévention concernant nos plus jeunes.

Encore une fois, je suis allé voir le Bulletin Officiel de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports pour faire un peu le point sur les associations agréées par l'Éducation nationale. Il n'y en a pas deux ou trois, mais plusieurs centaines qui rentrent particulièrement dans le thème de la délibération, en tout cas des deux projets de subvention qui sont sollicités.

Alors, curiosité de la statistique, problématique du loto, on a toujours SOS Homophobie qui vient dans cette délibération. Le problème n'est pas SOS Homophobie, ma problématique est qu'il n'y ait que SOS Homophobie ; c'est ce qui me pose un vrai problème, moi qui pense que « le handicap est intéressant ». La problématique des troubles dys- est tout aussi intéressante, la problématique des handicapés, qu'ils soient moteurs ou autres, est également intéressante. Et on pourrait très bien envisager une subvention un peu plus large, mais c'est encore aux collèges de la réclamer, pour permettre l'intervention d'autres associations à côté de SOS Homophobie. Vous voyez, je ne parle pas d'exclusion. J'avais même demandé à avoir les visuels qui étaient utilisés par SOS Homophobie – je crois que cela fait la deuxième année que je les réclame et je ne les ai toujours pas ; peut-être qu'un jour, la troisième année, je les aurai – mais on pourrait peut-être leur demander, ce serait également intéressant.

Pour l'année prochaine, je vais donner un certain nombre de noms d'associations qui pourraient être intéressantes pour le collège Jean Zay :

- Dyspraxie France, pour les troubles dys- ;
- l'Association européenne contre les Leucodystrophies ;
- La Voix de l'Enfant, pour la problématique des enfants qui font l'objet de harcèlement ;
- l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie, qui au regard des substances qui peuvent entraîner des addictions est tout aussi intéressante ;
- Avenir Santé France, qui concerne les enfants à partir de douze ans ;
- Action et documentation Santé, en lien avec la MGEN, qui est également tournée vers les jeunes du collège ou du lycée.

Bref, un certain nombre d'associations.

Quand je vous disais que l'on pourrait même envisager que, dans le cadre de cette délibération – si le collège nous avait saisis – que d'autres associations interviennent. Quand on gratte un peu et comme tous les ans c'est la même chose, on a même l'ambition de faire un don à SOS Homophobie.

Pour ma part, j'écrirai à la Rectrice pour savoir si c'est en « raccord » avec le principe de spécialisation des collèges mais, en tout état de cause, si on peut faire un don, on peut faire venir d'autres associations. Et c'est cela un peu la problématique

de cette délibération marronnier, c'est que la problématique des jeunes ne se voit que sous l'angle de l'homophobie, alors que la problématique est beaucoup plus large, que le spectre est très large et que j'ose espérer que lors de la prochaine délibération, nous n'aurons pas simplement SOS Homophobie, mais également d'autres associations.

**Mme BLAS.**- Merci, Monsieur MOULIN.

J'ai une demande d'intervention de Madame LEDUC.

**Mme LEDUC.**- Merci, Madame la Première Adjointe.

Mes chers collègues,

Parce que l'éducation des jeunes Lommois ne se marchande pas, parce qu'aucun sujet n'est tabou, parce que le quotidien des jeunes Lommois fait partie de l'éducation, parce que la jeunesse lommoise est notre futur, parce que nous nous devons de former les jeunes consciences, parce que la prévention est la meilleure des éducations, parce que la santé est le bien de tous, parce qu'il n'est plus l'heure de pérorer, pour toutes ces raisons, le groupe socialiste, écologiste et citoyen votera pour cette délibération.

Merci.

**Mme BLAS.**- Merci, Madame LEDUC pour cette intervention efficace.

Je vais soumettre cette délibération au vote.

Qui vote contre ? (*Personne.*)

Qui s'abstient ? (*Monsieur MOULIN.*)

Qui vote pour ? (*La majorité municipale, Monsieur FRANCIN, Madame GODEFROOD-BERRA, Monsieur GROSSE, Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO.*)

(*La délibération 2022/102 est adoptée.*)

Je vous remercie.

Délibération concernant les commissions communales pour l'accessibilité de la Ville de Lille et sa composition, je laisse la parole à Monsieur LEMIERE.

## **2022/103 COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE LA VILLE DE LILLE – COMPOSITION**

**M. LEMIERE.**- Cette délibération concerne la composition de la commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lille.

Suite à la démission de Monsieur Roger VICOT et de ses fonctions de Maire délégué de la Commune associée de Lomme, il convient de prendre acte de la désignation de Monsieur Olivier CAREMELLE en tant que nouveau maire délégué de la Commune associée de Lomme pour siéger au sein de la commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lille.

Merci.

**Mme BLAS.**- Merci, Monsieur LEMIERE.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je vous soumetts cette délibération au vote.

Qui vote contre ? *(Personne.)*

Qui s'abstient ? *(Personne.)*

*(La délibération 2022/103 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Monsieur VANHÉE pour la délibération n°104.

**2022/104 AVENANT N° 1 À LA CONVENTION ENTRE LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE ET LA VILLE, RELATIVE À L'ENFOUISSEMENT COORDONNÉ DES RÉSEAUX NUMÉRIQUES, SITUÉS SUR LA PLACE JEAN JAURÈS À LOMME**

**M. VANHÉE.**- Bonsoir.

C'est une délibération que l'on avait déjà, c'est un avenant à la convention entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville relative à l'enfouissement coordonné des réseaux numériques situés sur la place Jean Jaurès.

C'est une délibération, c'est un complément de ce qui avait été fait, c'est un avenant à celle qui avait été votée précédemment.

Il n'y a pas eu de question en commission, je ne sais pas si je dois lire tout ou si cela peut aller ainsi.

**Mme BLAS.**- Cela a été présenté en commission.

**M. VANHÉE.**- Cela a été présenté en commission, il n'y a pas eu de question spécialement, on va faire court.

**Mme BLAS.**- Mais vous avez tout le temps, Monsieur VANHÉE.

**M. VANHÉE.**- Je laisse la parole.

**Mme BLAS.**- D'accord.

Je vous invite à procéder au vote.

Qui vote contre ? *(Personne.)*

Qui s'abstient ? *(Personne.)*

*(La délibération 2022/104 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Madame HARIZI pour la dérogation au principe du repos dominical.

**2022/105 DÉROGATION AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DÉTAIL – ANNÉE 2023**

**Mme HARIZI.**- C'est une délibération, j'ai envie de dire, habituelle que l'on soumet au vote tous les ans. Cela reprend la dérogation au principe du repos dominical dans les établissements de commerce de détail.

Cette année, il y a juste une petite particularité que je vais vous soumettre mais, globalement, on est resté sur huit dimanches ; on n'est pas allé au-delà, comme d'habitude, de huit dimanches sur les douze possibles.

On est sur les dimanches des soldes d'été et d'hiver, soit le 15 janvier et le 2 juillet.

La particularité est là, parce qu'on ne sait pas encore à quelle date aura lieu la rentrée scolaire. Pour résumer, si la rentrée scolaire a lieu le 4 septembre, il y aura le dimanche 3 septembre, qui correspond aussi au dimanche de braderie, et on ajoutera le 26 novembre. Si la rentrée scolaire a lieu le 28 août, alors il n'y aura pas le 26 novembre comme je vous l'ai dit précédemment.

Ensuite, il y a les dimanches précédant Noël, soit le 3, le 10, le 17 et le 24 décembre 2023, ce qui nous fera bien les huit dimanches sur lesquels nous nous sommes arrêtés.

Voilà, je demande d'émettre un avis favorable pour ces huit dimanches.

**Mme BLAS.**- Merci, Madame HARIZI.

J'ai une demande d'intervention de Madame DELEPLANQUE.

**Mme DELEPLANQUE.**- Madame la Première Adjointe,

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Cette délibération est récurrente et vous savez que nous ne la voterons pas. Vous connaissez parfaitement nos arguments : certains employés subissent des pressions de leurs employeurs pour travailler le dimanche, de nombreux salariés ont des difficultés à finir les mois avec le salaire qui leur est attribué, et l'augmentation des factures énergétiques risque d'aggraver cette situation. Tout ceci rend incontournable l'acceptation du travail dominical par ces employés.

Notre Ville est depuis quelques années dénommée Lomme en TransitionS, alors pourquoi ne pas appliquer cette transition également à la volonté de changer notre mode de vie et de consommation ?

Je vous explique : le fait d'ouvrir les grands commerces n'est pas bénéfique aux commerces de proximité. De plus, afin de se rendre dans ces grandes surfaces, la population en général utilise son véhicule qui engendre de la pollution. Ces commerces, afin d'ouvrir les surfaces, demandent à leurs salariés de venir, bien entendu la plupart en véhicule, et doivent chauffer et climatiser leur bâtiment, éclairer leurs rayons, etc.

Nous devons dès aujourd'hui, car enfin il y a une prise de conscience sur la véracité du réchauffement climatique, appliquer la sobriété. Alors, nous devons toutes et tous, notre Conseil, voter contre cette délibération, même si celle-ci n'est que symbolique. Nous devons montrer l'exemple et appliquer la transition dans tous les domaines.



Je vous remercie.

**Mme BLAS.**- Madame HARIZI, une petite précision peut-être ?

**Mme HARIZI.**- Oui, je trouve cela assez dommage de stigmatiser les entreprises, d'autant plus que les entreprises lommoises sont loin d'être des entreprises des grands, des monstres, du CAC 40. On a – et on le verra dans la délibération suivante – beaucoup d'entreprises lommoises qui sont des artisans, des petits commerçants, des personnes qui ont un savoir-faire. On défend nous-mêmes...

**Mme DELEPLANQUE.**- *(Intervention hors-micro, inaudible.)*

**Mme HARIZI.**- Laissez-moi finir !

... et vous aussi je pense, d'ailleurs, le commerce de proximité, etc.

**Mme DELEPLANQUE.**- *(Intervention hors-micro, inaudible.)*

**Mme HARIZI.**- On est d'accord.

Ces dimanches-là représentent un chiffre d'affaires important pour ces commerces. Ouvrir donc ces dimanches leur permet aussi d'avoir un chiffre d'affaires, une rentabilité qui sera assez importante pour eux, pour les petits commerçants qui sont tous seuls, un, deux ou trois. Ce serait dommage de les priver de cela.

Vous l'avez dit vous-même dans votre intervention – et je le partage – justement on est dans une inflation, dans un moment de crise, et il y a une inflation qui va avoisiner une augmentation à deux chiffres. D'habitude, effectivement, vous ne votez pas pour cette délibération, j'osais espérer que, cette année, vous alliez le faire. Effectivement, on côtoie les gens qui nous disent aujourd'hui : « *on a du mal à finir les fins de mois, on doit se serrer la ceinture* ». Là, la plupart des conventions collectives prévoient une compensation financière par rapport au fait de travailler ces dimanches-là, donc du pouvoir d'achat en plus.

Cette année, je trouve cela dommage, dans cette crise que l'on connaît aujourd'hui, de ne pas voter pour cette délibération.

**Mme BLAS.**- Je pense que les avis se sont exprimés.

Madame DELEPLANQUE, vous voulez ajouter quelque chose ?

**Mme DELEPLANQUE.**- Oui, les petits commerces de proximité ne sont pas concernés, ils ont la possibilité même d'ouvrir actuellement. On parle bien des grands commerces, donc cela n'est pas en rapport avec l'ouverture des dimanches.

**Mme HARIZI.**- Cela concerne tous les établissements de commerce de détail.

**Mme BLAS.**- Bien, je vais soumettre la délibération au vote.

Qui vote contre ? *(Madame DELEPLANQUE, Monsieur DHELIN, Monsieur J. LEROY, Madame ZYTKA-TARANTO.)*

Qui s'abstient ? *(Personne.)*

Qui vote pour ? (*La majorité municipale, Monsieur MOULIN, Monsieur FRANCIN, Madame GODEFROOD-BERRA, Monsieur GROSSE.*)

(*La délibération 2022/105 est adoptée.*)

Je vous remercie.

Toujours Madame HARIZI qui va nous parler du marché de Noël.

## **2022/106 MARCHÉ DE NOËL 2022 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Mme HARIZI.- J-5 avant ce fameux marché de Noël qui nous attend.

Pour rappel, il aura lieu du 10 au 24.

On a fait quelques aménagements, quelques modifications en termes d'horaires, mais on en avait déjà échangé ensemble sur le Conseil municipal précédent – me semble-t-il – avec des ouvertures le midi pour pouvoir se restaurer, pour que les agents de la Ville, mais aussi les Lommois et les Lommoises et les gens qui travaillent autour de la Commune puissent venir aussi profiter du marché de Noël, venir se restaurer, venir acheter, faire leurs petites emplettes.

Comme l'année dernière, on a voulu que ce marché de Noël reste en transition, reste écoresponsable. On a mis en valeur aussi l'ESS. On a fait en sorte qu'il y ait des entreprises locales ; celles qui seront présentes seront des petits artisans, des petits commerçants – comme je le disais tout à l'heure – que nous défendons et que l'on met à l'honneur.

Cette année en plus, comme l'année dernière, il y aura le fameux carrousel, il y aura un manège enchanté. Nous l'avions promis l'année dernière, il y aura la patinoire, il y aura aussi des spectacles, des déambulations. Nous aurons également la chance d'avoir le chalet du Père Noël et, bien évidemment en plus, la boîte aux lettres du Père Noël, dans laquelle vous pourrez tous mettre un petit vœu, un petit souhait, et le Père Noël vous répondra.

Pour que toute cette organisation puisse bien se dérouler, on a mis en place un règlement intérieur pour des questions de sécurité et d'usages tout simplement.

Je vous soumetts ce soir au vote le règlement intérieur.

Mme BLAS.- Merci, Madame HARIZI.

J'ai envie de dire plus que cinq jours ! Et je parle bien entendu sous couvert de Monique LEROY qui, travaille avec Karima HARIZI et moi-même à ce marché de Noël. C'est un an de préparation et, on vous l'assure, il va être beau, féérique. Je pense que, étant donné le contexte actuel, cela nous fera du bien aussi de redevenir des enfants devant peut-être le Père Noël.

Je soumetts cette délibération à votre vote.

Qui vote contre ? (*Personne.*)

Qui s'abstient ? (*Personne.*)

Je n'ai rien vu, Monsieur VICOT, à moins que, pour vous faire pardonner, vous fassiez le Père Noël ! (*Rires*)

(*La délibération 2022/106 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie. Vivement samedi 17 heures pour l'inauguration !

Monsieur BUTSTRAEN pour la dénomination des installations sportives.

## **2022/107 DÉNOMINATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

**M. BUTSTRAEN.**- Madame la Première Adjointe,

Comme vous le savez certainement, en février 2015 un cyprès de Louisiane a été planté près du local des pêcheurs situé au parc naturel urbain, près de l'étang de pêche, en la mémoire de Jean-Paul FACQ. Aujourd'hui, à la suite de l'incendie d'une partie de ce local, les travaux de reconstruction et de réhabilitation ont été entrepris et sont maintenant terminés. Nos amis pêcheurs recevront d'ailleurs les clefs demain, lors du rempoissonnement de l'étang.

Né en 1930, Jean-Paul FACQ fut élu conseiller municipal en 1983, aux côtés d'Arthur NOTEBART. Nommé adjoint en 1990, pendant cinq ans il fut Adjoint à l'enseignement, à la politique de la petite enfance, aux activités périscolaires et à la bibliothèque. Il fut ensuite, jusqu'en 2001, Adjoint à la solidarité, à l'action sociale et à la politique des quartiers. Il a été aussi conseiller régional et conseiller communautaire. Du côté professionnel, Jean-Paul FACQ a été instituteur à Lille, puis professeur d'histoire-géographie au collège Voltaire à Loos, avant d'arriver à Lomme en 1970 au poste de principal-adjoint au collège Jean Zay. En 1983, il fut nommé principal au collège Sévigné à Roubaix et il restera en fonction jusqu'en 1991.

Pour toutes ces raisons, il est proposé de dénommer le local des pêcheurs « Jean-Paul Facq ».

D'autre part, il est proposé aussi de dénommer le Palais des Sports, situé rue Léo Lagrange, inauguré le 4 juillet 1964, « Palais des Sports Pierre Degrugilliers ».

Né en 1933 à Lambersart, Pierre DEGRUGILLIERS fut lui aussi enseignant, dès 1964 à Watten, puis à l'école Michelet de Lomme. En 1965, à la création du collège Jean Jaurès, il y fut nommé professeur. Pour lui, le rôle d'enseignant ne s'arrêtait pas à la porte de la classe, mais c'était un engagement de tous les jours. Élu au Conseil municipal en 1965 et Adjoint à la jeunesse et aux sports jusqu'en 1983, c'est pendant ces années que de nombreuses associations sportives virent le jour au sein de l'Omnisport municipal lommeois.

C'est sous son initiative que fut créé en 1966 le club de handball, de l'OSML, il est devenu président avec son ami, Pierre MORDEFROID, qui était entraîneur ; ses équipes évoluaient à l'époque au Palais des Sports. Il fut aussi président du club de tir, dont les pas de tir ont été mis au sous-sol de la piscine. Toutefois, ce n'est pas seulement le sport qui l'intéressait, c'est sous son impulsion aussi que la première exposition avicole vit le jour dans la salle annexe de la Maison des Enfants et, ainsi, fut créé le club avicole de Lomme sous l'égide de notre ancien collègue, Yvon CASTIEN, qui est présent dans cette salle et que je salue. Il y a quelques semaines, c'était la 48e – si je ne me trompe pas – exposition avicole et c'est grâce à notre ami Pierre DEGRUGILLIERS que cette association a été créée et qui, on l'espère, durera encore de nombreuses années, même s'il y a des difficultés à réunir tous les exposants.

En 1983, Pierre DEGRUGILLIERS part habiter dans les Landes, région natale de son épouse, Jeanne, pour se lancer dans l'héliciculture ; si vous ne savez pas ce que c'est, vous pouvez demander à notre collègue Stéphanie MORELLI, qui sait tout sur l'héliciculture.

Voilà, Madame la Première Adjointe, les propositions de dénomination du local et du Palais des Sports.

**Mme BLAS.**- Merci. Il y a deux demandes d'intervention. Monsieur FRANCIN.

**M. FRANCIN.**- Madame la Première Adjointe,

Chers collègues,

Le groupe Faire respirer Lomme comprend cette dénomination qui met à l'honneur des conseillers municipaux. Néanmoins, sur votre ligne de plus de consultations des habitants, associées à des réflexions thématiques, ces lieux auraient pu rénover l'exercice.

Par exemple, le local de pêcheurs, situé au parc naturel urbain, aurait été l'occasion d'échanger sur le devenir de la diversité aquatique de notre région et de la protection de la ressource en eau. Un résultat aurait pu déboucher sur l'attribution d'un nom et la fonction d'un hydrobiologiste ou un autre scientifique de la région – par exemple Yves CONSTANTIN, mais il y en a d'autres – et nous rappellerait au passage à chaque fois par ce lieu que chacun peut s'engager pour la défense de cet écosystème.

Pour le Palais des Sports, à quelques mois des JO 2024, la Commune étant particulièrement engagée avec le handball et rappelant que le Nord est le deuxième département à avoir rapporté le plus de médailles en France à Tokyo, le nom d'un athlète ou, mieux, d'une athlète médaillée sur ce bâtiment donnerait une direction au sens du dépassement de nos futurs champions.

Voilà, Madame la Première Adjointe, le groupe Faire respirer Lomme votera cette proposition, mais attend l'extension de la démocratie participative sur ces sujets, même symboliques.

Merci.

**Mme BLAS.**- Merci.

Monsieur DHELIN.

**M. DHELIN.**- Merci, Madame la Première Adjointe.

Nous voterons pour ces dénominations car nous reconnaissons la valeur des personnes proposées.

Pour autant, une courte intervention pour redire que nous souhaitons toujours et encore l'égalité femmes/hommes dans les dénominations des salles lommoises. Nous voyons ce soir que nous avons des adjointes tout à fait talentueuses, nous en avons eu aussi dans le passé ; je suis sûr que l'on trouverait très facilement des noms.

On propose donc la même délibération au prochain Conseil, mais avec deux noms de femmes pour, par exemple, la salle de la Mitterie B – qui n'est pas un nom très poétique, on va le dire – et la salle du parc. On a des propositions, par exemple, on a à Lomme de nombreuses championnes de boxe, qui ont été ici saluées, on a des championnes de handball, qui ont été saluées aussi, on a la grande footballeuse Amandine HENRY, qui est lommoise et qui a commencé sa carrière ici à l'OSML. Si on s'étend un peu, on peut aussi vous proposer le nom de Kathrine SWITZER, qui fut la première femme à courir un marathon, illégalement évidemment, ou, en 1973, la tennismoman Billie Jean KING qui a battu un homme qui pensait que les femmes ne savaient pas jouer au tennis.

Voilà, les sportives lommoises et sportifs lommois ont certainement beaucoup d'idées de ce genre pour valoriser la place des femmes dans les sports à Lomme. On vous propose, au prochain Conseil, pour la salle Mitterie B et la salle du parc des noms de femmes.

Merci, Madame la Première Adjointe.

**Mme BLAS.-** Merci.

Je ne sais pas si Monsieur BUTSTRAEN veut apporter des précisions ou on peut passer au vote. (*Assentiment de Monsieur BUTSTRAEN.*)

Je vous propose cette délibération au vote.

Qui vote contre ? (*Personne.*)

Qui s'abstient ? (*Personne.*)

(*La délibération 2022/107 est adoptée à l'unanimité.*)

On vous remercie de penser aussi aux femmes, Monsieur DHELIN, comme toujours.

Monsieur BUTSTRAEN pour une subvention exceptionnelle à une association sportive.

#### **2022/108 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À UNE ASSOCIATION SPORTIVE**

**M. BUTSTRAEN.-** L'OMSL haltérophilie vient de fêter son centième anniversaire et a organisé, au mois d'octobre, des rencontres amicales et une exposition de photos d'hier et d'aujourd'hui dans la salle Jules et Henri MEESE à l'espace des Tisserands.

Il est proposé de verser une subvention de 1 500 € pour cet événement.

Il faut savoir que, après deux années de Covid, le club d'haltérophilie est passé à deux doigts d'arrêter sa fonction. Grâce à une ancienne équipe, avec Roger BLANC, qui était champion national il y a quelques années, et le nouveau président, il est proposé de les aider dans la reconstruction de ce club.

**Mme BLAS.-** Merci.

Il n'y a pas de demande d'intervention, je soumetts donc au vote.

Qui vote contre ? (*Personne.*)

Qui s'abstient ? (*Personne.*)

(*La délibération 2022/108 est adoptée à l'unanimité.*)

Merci.

Monsieur BUTSTRAEN, pour la convention entre la Ville et les associations.

#### **2022/109 CONVENTIONS ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS**

**M. BUTSTRAEN.-** C'est une convention que l'on passe régulièrement.

Deux associations qui ont une convention pluriannuelle et une association de yoga avec une convention annuelle.

Mme BLAS.- Merci.

Madame ZYTKA-TARANTO souhaite intervenir.

Mme ZYTKA-TARANTO.- Madame la Première Adjointe,

C'est une très courte intervention, mais nous voulions vous demander ce que sont ces contrats de sobriété qui sont cités dans la délibération ? Nous ne les avons pas trouvés, or, ils nous semblent être des éléments très intéressants.

Voilà, je vous remercie.

Mme BLAS.- Monsieur BUTSTRAEN ?

Sinon, on vous apportera les informations complémentaires, si vous en êtes d'accord (*assentiment général*). On va faire comme cela, alors.

Je sou mets cette délibération au vote.

Qui vote contre ? (*Personne.*)

Qui s'abstient ? (*Personne.*)

(*La délibération 2022/109 est adoptée à l'unanimité.*)

Merci.

Madame Claudie LEFEBVRE.

## **2022/110 ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2023**

Mme LEFEBVRE.- Pour l'actualisation des tarifs des services municipaux pour l'année 2023.

La Ville réaffirme sa volonté d'offrir aux Lommois des équipements et des services publics communaux de proximité nombreux et de qualité.

Il est demandé au Conseil communal d'adopter les tarifs repris en annexe de la délibération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Mme BLAS.- Merci.

Monsieur FRANCIN pour une intervention.

M. FRANCIN.- Madame la Première Adjointe,

Chers collègues,

Le groupe Faire respirer Lomme salue l'effort de la Commune pour maîtriser ces tarifs et ne pas répercuter la totalité des coûts. Nous voterons cette délibération.

Concernant le cas de la piscine, l'augmentation des entrées à l'unité ne dépasse pas 5 centimes et même baisse de 30 centimes pour les personnes arrivant par groupe de dix personnes et plus. Néanmoins, au regard des tarifs pratiqués dans les communes voisines, nettement plus élevés pour l'extérieur – exemple de Lambersart, jusqu'à trois fois le tarif – ne devrait-on pas harmoniser les politiques tarifaires entre communes ?

Pour conclure, il nous paraît un décalage sur la baisse de 45 centimes concédés au groupe de personnes extérieures aux communes de Lomme, Lille et Hellemmes, alors qu'elle n'est que de 30 centimes pour les groupes lommois, hellemmois ou lillois.

Merci.

**Mme BLAS.-** Monsieur THERY.

**M. THERY.-** Merci, Madame la Première Adjointe.

Chers collègues,

Comme chaque année, il nous est présenté cette délibération sur l'actualisation des tarifs.

Force est de constater la réelle propension de la Ville de Lomme à la modération concernant les prix des offres de services et d'occupation des équipements, tant en direction de la culture, des arts, des sports, des loisirs et de l'éducation de nos jeunes collégiens et écoliers des classes élémentaires.

À cet égard, on peut encore rappeler la gratuité de leurs fournitures scolaires offertes par la municipalité et dont le coût n'est certes pas négligeable.

Le souci constant de l'égalité pour tous, au regard des ressources pécuniaires de chacun, face aux difficultés aujourd'hui de plus en plus fortes pour les familles de boucler leur budget. Cette volonté de minimiser au mieux cette actualisation des tarifs permet aux Lommoises et Lommois de profiter de ces services, en particulier pour l'épanouissement de nos jeunes.

Le poète dit : *« je ne sais rien, je le sais, mais je compose mon rien avec un petit morceau de tout »*. Quelle chance à Lomme de pouvoir profiter de ces petits morceaux de tout, eut égard aux modestes tarifs proposés.

Le groupe socialiste, écologiste et citoyen votera, bien entendu, pour cette validation des tarifs.

Je vous remercie.

**Mme BLAS.-** Merci, Monsieur THERY, pour cette note poétique.

Je vais soumettre la délibération au vote.

Qui vote contre ? (*Personne.*)

Qui s'abstient ? (*Personne.*)

*(La délibération 2022/110 est adoptée à l'unanimité.)*

Merci.

Madame Claudie LEFEBVRE, sur l'octroi des aides habitat durable transition écologique, façades.

## **2022/111 OCTROI DES AIDES HABITAT DURABLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE, FAÇADES**

**Mme LEFEBVRE.**- Une délibération, que je vous présente – je pense – à chaque Conseil, afin d'autoriser l'attribution d'aides pour un montant, aujourd'hui, de 8 000 € pour des aides à la rénovation d'habitat qui ont été présentées lors de la commission.

Pas d'autre commentaire à faire sur cette délibération.

**Mme BLAS.**- J'ai deux demandes d'intervention, Monsieur GROSSE.

**M. GROSSE.**- Merci, Madame la Première Adjointe.

Chers collègues,

Comme vous le savez, le groupe Faire respirer Lomme soutient ce dispositif qui est particulièrement utile dans le contexte de crise énergétique actuelle.

Cependant, lors du dernier Conseil du 28 septembre, nous avons fait part de deux propositions du groupe Faire respirer Lomme. La première est d'inclure un bilan des demandes déposées dans le cadre du dispositif dans les annexes de la délibération, pour mieux évaluer le fonctionnement et l'attractivité de ce dispositif. La deuxième concernait la mise en place d'une communication renforcée afin que les Lommois et Lommoises soient mieux informés de ces aides financières.

Monsieur le Maire avait pris note de ces demandes qui ne lui semblaient pas insoutenables ; ce qui m'encourage aujourd'hui à vous demander quelles suites ont été apportées ou sont envisagées concernant ces propositions.

Je vous remercie.

**Mme BLAS.**- Merci, je n'ai pas d'autre demande d'intervention, contrairement à ce que j'ai dit juste avant.

Madame LEFEBVRE, pouvez-vous apporter quelques précisions ?

**Mme LEFEBVRE.**- Il est toujours question, en effet, comme Monsieur le Maire s'y était engagé, d'en faire un peu plus de publicité.

J'ai consulté le site de la Ville, c'est vraiment bien clair : toute personne qui sait aller sur le site, bien entendu, voit vraiment toutes les dispositions et toutes les facilités pour pouvoir s'y inscrire ; je pense que dans le Journal municipal, régulièrement aussi, mais on en fera encore plus, bien entendu.

Je confirme ce que Monsieur le Maire avait dit précédemment.



Mme BLAS.- Merci, Madame LEFEBVRE.

Je vais soumettre la délibération au vote.

Qui vote contre ? (*Personne.*)

Qui s'abstient ? (*Personne.*)

(*La délibération 2022/111 est adoptée à l'unanimité.*)

Merci.

Madame CAMBIER, pour l'adoption du deuxième Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables, SPASER.

**2022/112 ADOPTION DU DEUXIÈME SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER) 2023-2026 ET BILAN DU SPASER 2019-2021**

(*Projection de diapositives*)

Mme CAMBIER.- Mesdames, Messieurs, chers collègues,

La présentation du SPASER, à travers ce PowerPoint.

C'est la deuxième salve du SPASER, qui est un document qui se décline au niveau des collectivités territoriales, mais qui existe également au niveau national ; on a des plans nationaux d'achats durables. Cela a été décliné dans le Code de la commande publique et, après, chaque collectivité, depuis la loi 2015 de Transition écologique mais également les suivantes, l'a décliné dans ses propres documents.

C'était tout d'abord une démarche limitée aux très grosses collectivités, qui avaient plus de 100 M€ d'achats annuels mais, dès ce premier SPASER, Lille, Lomme et Hellemmes a choisi de le mettre en place. Désormais, avec ce SPASER 2, ce sera un document obligatoire.

À travers ce PowerPoint, on va faire le bilan du premier et on va montrer la feuille de route du second.

Déjà, au niveau global, on peut dire que si, en 2014, on était à 35 % de marchés qui contenaient l'une de ces clauses, on est désormais à 51,5 %. Les clauses sont les trois piliers du développement durable :

- à la fois l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés ;
- ce sont des éléments à caractère écologique, les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs ;
- et c'est également la promotion d'une économie circulaire.

C'est un levier très important pour les collectivités territoriales, puisqu'elles sont de gros consommateurs en termes de PIB. Comme je l'avais présenté en commission, on est à 8 % du PIB, soit 200 Mds€ d'investissement de fonctionnement qui permettent de mettre en œuvre ces clauses.

Le bilan du premier SPASER est décomposé en quatre axes.

. Le premier qui s'intitule « une ville durable », concerne la transition énergétique, la réduction des déchets, la prévention liée à la santé et à la biodiversité, la promotion de l'économie circulaire. À travers diverses mesures qu'on décline à la fois dans les marchés publics et les modalités de mise en œuvre, on a atteint – comme je vous le disais – 51,5 % de ces marchés qui comprenaient une clause.

Pour reprendre quelques exemples, cela peut être, par exemple dans notre marché de denrées alimentaires à destination des écoles et des crèches, on atteint 21 % d'aliments bio en 2018 et 43 % dans les crèches. Cela peut être également des gestes, par exemple la formation à l'écoconduite. C'est l'incitation à l'achat d'énergies renouvelables : désormais 100 % de notre électricité est d'origine renouvelable. Ce sont également des gestes sur la consommation du quotidien, par exemple, on est passé de 121 tonnes de papier consommé en 2019 à 104 tonnes en 2021. Par ailleurs, tout le papier qu'on utilise est désormais recyclé et non blanchi.

C'est également limiter l'impact des perturbateurs endocriniens. Pour lutter contre cela, on limite l'usage des plastiques, par exemple à la cantine, on favorise les produits qui ont un faible impact à la fois sur les achats de produits de nettoyage, les produits de renouvellement, de modernisation, la peinture. Cela intègre la problématique dans les chantiers : ce sont des chantiers propres où l'on utilise également ces matériaux moins consommateurs d'énergie non renouvelable.

. Deuxième axe, qui est celui de la « ville inclusive ». À côté de cela, il y a également toute l'insertion des personnes. À travers nos marchés, on met un certain nombre de clauses d'insertion. Sur le bilan du premier SPASER, on a eu plus de 280 000 heures d'insertion qui ont pu en bénéficier, soit 175 équivalents temps plein, donc des personnes qui suivent en même temps un accompagnement pour les remettre à l'emploi.

Quelques exemples des chantiers qui ont été menés, c'est par exemple la rénovation de la piste d'athlétisme, l'aménagement des espaces publics du quartier de la Mitterrie, la phase 2 de la place Jean Jaurès, et également le marché actuel du jardin public de la rue du Maréchal Foch.

Voilà une petite illustration de ces différents marchés. On avait également des critères environnementaux à côté de cette clause sociale.

. Ensuite, sur les axes trois et quatre « une ville engagée ». C'est un levier important, les marchés publics, mais encore faut-il les faire connaître aux différentes entreprises. Pour cela, différentes actions sont menées pour les sensibiliser : la présence à des salons, un travail de sourcing – comme on l'appelle – qui permet à ces entreprises de l'économie sociale et solidaire de savoir qu'il y a un marché qui va être passé. On a essayé de chiffrer, de faire un petit bilan des réponses, on a près de 80 % des marchés notifiés qui ont concerné ces plus petites entreprises, qui sont des TPE et des PME, donc des entreprises sensibles à ces critères de développement durable.

. Au niveau du dernier axe « une ville agile », on déploie des outils pour sensibiliser les gens. À côté des marchés que l'on passe, on forme aussi des personnes à l'intérieur de la collectivité. Ainsi, lors du premier SPASER, on a 65 directeurs et collaborateurs qui ont été formés à ces modalités d'achats responsables. On a également recruté un ETP dédié à l'animation et au suivi du SPASER.

Le SPASER 2 est encore plus ambitieux que le premier. Il se décline également en quatre parties. On veut aller encore plus loin : dans les critères environnementaux, d'ici 2026, il y a 100 % des critères qui devront intégrer une dimension environnementale et 30 % des critères qui devront intégrer une dimension sociale.

. Le premier axe, celui de la sobriété et de l'économie circulaire, qui est de favoriser le non-achat et d'inciter au maximum à la ville bas carbone, qui se résume bien à travers le petit slogan indiqué en bas : « le meilleur achat est celui que l'on ne fait pas ».

Pour cela, on va continuer à mutualiser les achats, à essayer de fonctionner par pool au maximum quand c'est possible, aussi bien au niveau des véhicules, que des achats de photocopieurs. On va essayer d'augmenter la durabilité des achats que l'on a, aussi bien du parc informatique, que de la téléphonie.

. Deuxième axe, on va continuer à travailler sur notre axe alimentation, santé et biodiversité en allant encore plus loin dans notre objectif d'achats bio et local. Vous savez que l'objectif est d'atteindre 100 % de denrées alimentaires bio et locales d'ici 2026. Au niveau des indicateurs, on est, bien sûr, sur des indicateurs en volume et non pas en valeur. On va également poursuivre tout notre travail sur la santé et la biodiversité en continuant à mener notre lutte contre les perturbateurs endocriniens, en poursuivant – on le verra à travers la délibération suivante – le travail sur la qualité de l'air et en prenant également en compte la biodiversité dans les achats et le bien-être animal.

. Troisième axe, qui est celui de l'inclusion et de la lutte contre les discriminations, évidemment on va poursuivre notre politique d'insertion et on va également promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations par le biais de l'achat public. C'est, par exemple, intégrer au maximum un critère – on va le voir également à travers le marché suivant – c'est maximiser toutes les heures d'insertion, favoriser également tous les opérateurs de travail protégé, les ESAT, toutes les entreprises d'économie sociale et solidaire, et proposer, chaque fois que c'est possible, une présentation des démarches de lutte contre les discriminations.

Au niveau de l'exemplarité, bien évidemment, on va continuer à montrer l'exemple autant que faire se peut. On va continuer à former tous les gens qui sont amenés à passer un achat, mais même au-delà, car chaque geste au quotidien nécessite d'être réfléchi. Cela veut dire diffuser une culture d'achat responsable en interne et sur tout le territoire. Pour cela, on va également travailler avec des associations, qui vont nous permettre de trouver des outils, des moyens, des ressources pour diffuser cette culture.

Sur ce nouveau SPASER, décliné dans les quatre parties que l'on vient d'évoquer, on a vu que, à travers nos délibérations et notamment notre délibération-cadre Lomme en TransitionS, on s'était donné les moyens pour engager ce changement. Le SPASER en est un outil majeur, mais pas le seul. La sobriété énergétique appelle à la responsabilité sociétale des collectivités et se fixe des moyens ambitieux. Les moyens sont en cours de déclinaison. Pour cela, on va également se doter d'outils de gouvernance. On aura, pour animer ce SPASER, un Comité des achats et également un Comité de suivi de la programmation et des achats.

Voilà pour la présentation de ce projet de délibération. Il vous est demandé de voter la mise en place de ce nouveau SPASER et d'imputer les correspondances budgétaires pour lancer ce nouveau marché.

**Mme BLAS.-** Merci, Madame CAMBIER.

Il y a deux demandes d'intervention, Monsieur FRANCIN.

**M. FRANCIN.-** Madame la Première Adjointe, chers collègues,

Le groupe Faire respirer Lomme salue l'effort de la Commune pour sa participation à l'effort collectif et national depuis plusieurs années. Le gouvernement établit à 50 M€ le seuil d'application d'un SPASER en le rendant obligatoire par la loi dite Climat et Résilience de 2021. Par ailleurs, notre Commune de Lomme, associée à Lille et Hellemmes, forme une ville rentrant dans cette obligation. Avant cela, la Ville s'était imposé une démarche similaire en 2015 et avait adopté les contraintes du SPASER dès 2019.

Cette conjonction nous amène à mettre en œuvre un nouveau SPASER, ni contraint, ni forcé. Nous constatons une bonne évolution depuis le début, des indicateurs significatifs en hausse, notamment au niveau de l'insertion. Ce SPASER 2 est à nouveau établi par Lille, mais les délibérations régulières de ce Conseil nous transmettent des signaux positifs de l'implication des services et des bénéfices sur la Commune de Lomme.

Une petite déception concerne la réorganisation sans transition des axes de ce nouveau SPASER par rapport à l'ancien, mais gageons que vous maintiendrez l'avance prise sur les objectifs fixés au niveau national et que les différents intervenants sauront tirer parti de ces changements pour dépasser ces nouveaux objectifs.

Nous remercions les Services pour le travail accompli et nous renouvelons nos encouragements pour la suite.

Merci.

**Mme BLAS.-** Merci.

Je donne la parole à Monsieur VICOT.

**M. VICOT.-** Merci, Madame la Première Adjointe.

Deux mots pour vraiment nous féliciter que ce SPASER intègre la notion d'insertion sociale. Monsieur FRANCIN vient d'évoquer et se féliciter – il a raison – que l'insertion soit partie-prenante de ce SPASER, mais il y a deux types d'insertion. Il y a l'insertion sociale et l'insertion professionnelle.

On connaît la différence : l'insertion professionnelle consiste à mettre à l'emploi ceux qui sont en difficulté, mais qui peuvent retrouver un emploi le plus vite possible parce qu'ils sont à la recherche d'emploi depuis moins longtemps, parce qu'ils sont diplômés, et parce qu'ils ont moins de difficultés et d'obstacles à passer, à sauter – passez-moi l'expression – avant d'être mis à l'emploi.

Ce que nous avons fait, ce que nous faisons dans ce SPASER, c'est l'insertion sociale et c'est quelque chose de beaucoup plus important, puisque l'insertion sociale touche un public en difficultés beaucoup plus grandes, avec en général des difficultés de mobilité, de santé, de logement. L'effort est porté ici sur l'insertion sociale.

Je le dis parce que si Monsieur le Maire était là, en tant que conseiller départemental, je pense qu'il ne pourrait que confirmer que, au Département du Nord – et on ne peut pas s'en féliciter – tout le volet insertion sociale a été quasiment abandonné au profit de l'insertion professionnelle, ce qui est évidemment un peu plus pratique, parce qu'on peut remettre à l'emploi plus facilement des personnes qui en sont moins éloignées. En revanche, on a totalement abandonné cet accompagnement très important, beaucoup plus approfondi, beaucoup plus long probablement, envers les personnes qui cumulent des difficultés.

Je me félicite vraiment que l'on ait ce volet insertion sociale dans ce SPASER parce que, au niveau du Département, cet accompagnement de ceux qui sont le plus en difficultés a été abandonné, au profit de ceux qui sont en capacité d'être mis à l'emploi plus rapidement.

**Mme BLAS.-** Merci.

Je soumetts cette délibération au vote.

Qui vote contre ? *(Personne.)*

Qui s'abstient ? *(Personne.)*

*(La délibération 2022/112 est adoptée à l'unanimité.)*

Merci.

Délibération suivante, toujours Madame CAMBIER.

**2022/113 RÉALISATION DE PRÉLÈVEMENTS ET D'ANALYSES DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR SUR LE TERRITOIRE DE LILLE ET DES COMMUNES ASSOCIÉES DE LOMME ET D'HELLEMES**

**Mme CAMBIER.**- Il s'agit d'un renouvellement pour l'analyse de la qualité de l'air.

On avait déjà un marché en cours et donc il s'agit d'aller plus loin, conformément à la réglementation mais aussi à notre souhait, à travers le Plan Lillois pour le Climat, mais également de notre délibération Lomme en TransitionS.

On a un territoire qui est extrêmement dense en population où on a aussi de grands axes routiers présents, également des industries. Il s'agit de suivre les obligations. Depuis cette loi de 2010, on avait l'obligation d'analyse de certains ERP, notamment pour les plus jeunes, l'accueil des moins de douze ans depuis janvier 2018, les collèges, lycées et accueils de loisirs depuis 2020. À partir de janvier 2023, tous les ERP sont susceptibles d'être concernés par cette analyse de l'air.

Cette présente délibération vise à lancer une consultation à travers trois lots :

- à la fois l'analyse de l'air extérieur, qui nous permettra d'avoir des mesures et des procédés pour atténuer la pollution de l'air ;
- un lot n° 2 pour l'analyse de l'air intérieur, qui vise à adapter la surveillance et suivre l'évolution de la réglementation ;
- et également un lot n° 3 qui nous donnera toutes les expertises techniques, suite à ces premiers constats des lots 1 et 2.

Pour cela, on a un budget de près de 1,5 M€, qui est décliné sur ces trois lots pour lesquels on pourra également mobiliser des subventions de la Région et de l'ADEME. C'est un marché qui nous permettra, sur demande et en fonction des ERP concernés, des priorisations que l'on mettra sur les analyses et les besoins de pouvoir solliciter les prestataires.

Comme je vous le disais précédemment, on va également s'engager, sur cette qualité de l'air, à former un certain nombre d'ambassadeurs, les ambassadeurs Air, Santé, à travers l'équipement la maison du projet Marais, qui nous permettra de sensibiliser à la fois la population et les citoyens occupant les ERP concernés.

Voilà, à travers ce projet de délibération, il vous est donc demandé de voter cette enveloppe budgétaire et de l'affecter sur les crédits correspondants.

**Mme BLAS.**- Merci, Madame CAMBIER.

Il y a plusieurs demandes d'intervention, Monsieur MOULIN.

**M. MOULIN.**- Madame la Première Adjointe,

Une intervention sur ce renouvellement de marché, toujours très intéressant dans la mesure où, effectivement, la qualité de l'air est une problématique qui nous est quotidienne, transversale et même transfrontalière ; sauf peut-être avec Tchernobyl où, à l'époque, on avait vu que le nuage avait contourné la frontière. Manifestement, les nuages sont les seuls à connaître les frontières aujourd'hui ; excusez-moi cette difficulté d'intervention.

En tout état de cause, les enjeux sanitaires et économiques de la pollution sont l'occasion de changer nos modes de vie. En regardant un peu cette problématique de qualité de l'air, je pense que tout le monde est au courant que nous avons un plan de protection de l'atmosphère qui existe au niveau interdépartemental et que, notamment la Ville de Lille fait partie, avec d'autres agglomérations du Nord-Pas de Calais, d'une « étude » qui est resserrée. Or, concernant ce PPA, nous n'avons aucune donnée « individualisée » concernant la Ville de Lille et la Ville de Lomme, vu que la Ville de Lomme a notamment un élément qui permet de mesurer la qualité de l'air.

Et puis, vous avez évoqué que nous étions face à un renouvellement de marché et, là non plus – comme quoi c'est un marronnier – nous n'avons pas d'information sur l'exécution des précédents marchés et « l'utilité, la pertinence et les résultats » qu'ils ont pu donner et, pourtant, cette délibération était en commission. En tout état de cause, nous n'avons pas eu d'élément.

Reste que, aujourd'hui, ces fameux PPA sont en voie de réformation et le site de la Préfecture du Nord nous indique qu'un certain nombre de groupes de travail sont à l'œuvre et que, ce nouveau PPA notamment devrait être effectif en janvier 2023 avec les arrêtés préfectoraux. Il n'en demeure pas moins que, pour l'instant, on a un comité de pilotage qui existe et que ce comité de pilotage a mis en place quatre groupes de travail :

- un groupe de travail sur les transports, la mobilité et l'aménagement ;
- un second groupe de travail sur les bâtiments et l'urbanisme ;
- un troisième groupe de travail sur l'industrie, les PME et les TPE ;
- et un quatrième groupe de travail sur l'agriculture.

Je m'interroge sur la problématique « de doublon » qui pourrait exister entre les résultats des travaux de ce futur PPA de 2023 et également les marchés qui vont être mis en œuvre. Est-ce qu'on ne va pas avoir « des effets de couverture mutuelle » ? Est-ce qu'on va avoir les mêmes indicateurs qui seront évalués ? Comment ceci sera envisagé ou ceci sera placé ? Bref, un certain nombre de questions qui interrogent.

J'aurais espéré que, concernant le précédent marché, nous ayons quelques informations. Effectivement, c'est un point qui est très important et on aurait aimé – mais encore une fois, on est dans un cas particulier avec l'indisponibilité de Monsieur CAREMELLE – avoir des informations sur Refinal. On aurait bien aimé, on attendra ; je ne fais de procès d'intention à personne. J'ai cru comprendre que l'on avait des conseillers communaux qui pouvaient répondre de temps en temps à des questions orales ; nous attendrons donc le prochain Conseil communal concernant Refinal.

Concernant la mesure de l'air intérieur, effectivement, on a un certain nombre de substances et d'agents pathogènes qui sont présents dans nos logements, mais également dans nos bureaux et éventuellement même dans les locaux de cette mairie. En tout état de cause, lorsqu'on passe 70 à 90 % de son temps dans un endroit clos, que ce soit chez soi ou ailleurs, effectivement, il faut s'y intéresser.

Encore une fois, il serait intéressant que l'on puisse avoir des informations chiffrées, précises, connues et également avoir les éléments « de réparation » qui vont être mis en place. Ce d'autant que vous avez des agents publics, que nous avons éventuellement des personnes qui interviennent également en mairie qui ne sont pas agents publics et qui peuvent potentiellement être mises en danger en vertu de ces différents produits.

Je voterai effectivement cette délibération, même si on est un peu en aveugle mais, en tout état de cause, j'espère que l'on pourra enfin avoir une information claire, précise et chiffrée, ainsi que les mesures qui pourront être prises.

Mme BLAS.- Monsieur FRANCIN.

**M. FRANCIN.**- Madame la Première Adjointe, chers collègues,

Le groupe Faire respirer Lomme votera favorablement cette délibération : la bonne qualité de l'air a un impact qui ne soutient pas la controverse du bien-vivre et la bonne forme de nos concitoyens.

Et parce que la pollution de l'air ne vient pas que de l'environnement aérien, nous vous rappelons un sujet que nous avons déjà évoqué concernant la surveillance du futur parc de Lomme, qui sera ouvert l'année prochaine à la place de l'ancien marché. Vous avez évoqué au Conseil du mois de juin un certain nombre d'éléments présents dans le sol, il sera de mise d'étendre la surveillance du parc, des plantes, de l'humus et de la couche arable du sol à la qualité de l'air du sol à hauteur d'enfants, de femmes ou d'hommes qui fréquenteront le parc.

En effet, certains produits, même en respectant les approches bio ou de culture raisonnée, peuvent se combiner aux polluants de sol et remonter avec les gaz du sol. Cela rendrait impropre à l'utilisation le parc, ce serait dommage compte tenu de l'investissement. Cela s'ajoutant en plus au travail des lombrics et insectes qui remontent les matières végétales et minérales, puisées jusqu'à deux mètres dans le sous-sol, qui est un autre sujet qui sera aussi – j'espère – traité dans la surveillance du futur parc.

J'avais une question sur cette délibération : le futur parc rentrera-t-il dans le périmètre de surveillance de ces marchés ?

**Mme BLAS.**- Merci, Monsieur FRANCIN.

Je passe la parole à Madame ZYTKA-TARANTO.

**Mme ZYTKA-TARANTO.**- Madame la Première Adjointe, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Oui, la qualité de l'air est une préoccupation essentielle. Il y a un décès sur cinq dans le monde et près de 100 000 décès par an en France qui sont liés à la mauvaise qualité de l'air. 100 000 décès par an, ce n'est évidemment pas rien.

La pollution atmosphérique est un problème sanitaire majeur. Elle implique gravement la santé respiratoire, la santé cardio-vasculaire et même la santé neurologique et les conséquences sont graves – je me permets de le rappeler – pour le développement des tout jeunes enfants évidemment, pour les personnes qui ont une santé précaire et, aussi, pour chacun de nous, même en bonne santé.

Nous savons les causes principales de cette pollution, le trafic routier, la combustion des énergies fossiles, la concentration des microparticules, entre autres.

Oui, la Ville de Lomme, tout comme l'ensemble de l'agglomération de Lille et de sa périphérie, est concernée et il est probable que les résultats de ces analyses le confirment largement.

Nous avons des interrogations quant à ces analyses : comment seront déterminées les zones à analyser ? Cela a été un petit peu exprimé tout à l'heure, mais de manière un peu plus élargie. Sur quels critères ? Les décisions prises, suite aux résultats obtenus, seront-elles à la hauteur des vrais enjeux de santé publique ?

En effet, pour ce qui concerne le lot 2, c'est-à-dire l'analyse dans les espaces intérieurs, nous savons que les populations en situation sociale difficile peuvent être très impactées, notamment du fait des modes de chauffage.

En ce qui concerne le lot 1 dans les espaces extérieurs, nous souhaitons attirer votre attention sur une zone particulièrement préoccupante – on en a parlé, cela a été cité – qui est le quartier du Marais, qui est en grande proximité de l'usine chimique de Loos et bien sûr de l'usine Refinal, pour laquelle nous attendons bien évidemment ce point d'étape

que Monsieur CAREMELLE doit pouvoir faire. Cette usine Refinal qui continue, malgré toutes les actions qui ont été intentées depuis des années, à polluer grandement le quartier, les habitants et les écoles du Marais. Et la population du Marais est, à juste titre, inquiète et en colère.

Oui, ces analyses sont nécessaires. Elles doivent nous permettre d'objectiver le mieux possible les origines de cette pollution et, surtout, nous inciter à mettre tous les moyens en œuvre pour la combattre efficacement.

Nous voterons évidemment pour cette délibération.

Je vous remercie.

**Mme BLAS.**- Merci, Madame ZYTKA-TARANTO.

Monsieur VICOT.

**M. VICOT.**- Merci, Madame la Première Adjointe.

On voit bien que c'est une délibération qui arrive à un moment clef d'un certain nombre de nos préoccupations et, quelque part aussi, des prises de conscience au regard de la qualité de l'air.

Le premier volet a trait à la qualité de l'air extérieur. Si je prends l'exemple de Lomme, on est là confronté directement tout simplement à notre histoire industrielle. Lomme a connu sur son territoire l'existence d'entreprises textiles, de blanchisseries. On sait par expérience, malheureusement que, y compris sur des unités qui ont fermé il y a plusieurs dizaines d'années, on peut encore trouver des émanations de produits dans l'air et dans les maisons à travers les tuyauteries. On voit bien que, là, il y a une vraie question.

Refinal, on se bat depuis des années et des années face à des gens qui se conduisent véritablement comme des sagouins – passez-moi l'expression. Nous avons été contactés, il y a un an ou deux, par des riverains d'une autre unité, Derichebourg, qui produit, comme ici à Lomme, des lingots d'aluminium dans l'Allier, et qui se trouvent confrontés exactement aux mêmes types de comportements, c'est-à-dire de mépris, de rétention d'informations et de dégâts terribles sans aucune attention aux dégâts qui sont portés envers les populations. Cette qualité de l'air extérieur est évidemment une préoccupation majeure.

Sur l'air intérieur, le deuxième volet, là aussi, je crois que l'on est sur un tournant et une prise de conscience, au regard, par exemple – vous avez évoqué, Madame, les types de chauffage, c'est vrai – des types de produits qui sont utilisés. Je ne citerai pas de marque, bien entendu, mais enfin tous les pschitt-pschitt qui sont censés dépolluer notre air, le purifier, et qui, finalement, le polluent plus qu'autre chose. Là aussi, il y a une prise de conscience positive, vertueuse, qui nous oblige à réinterroger nos modes de vie au regard de l'air intérieur.

Sur le troisième volet, qui concerne les bâtiments municipaux, puisque nous sommes au seuil d'un certain nombre de rénovations de bâtiments municipaux importants – on a parlé de la salle du parc, on a parlé de l'espace des Tisserands, on a parlé évidemment de la Maison des Enfants – cette délibération arrive à point nommé pour que nous puissions vraiment intégrer ces préoccupations dans notre programme municipal et dans la manière dont nous gérerons les rénovations de nos bâtiments dans les années qui viennent.

Bien entendu, on a là toutes les raisons pour voter cette délibération.

**Mme BLAS.**- Merci.



Madame CAMBIER, souhaitez-vous apporter un complément d'information ou pouvons-nous procéder au vote ?

**Mme CAMBIER.**- (*Intervention hors-micro*) On peut procéder au vote.

**Mme BLAS.**- D'accord.

Je soumetts cette délibération au vote.

Qui vote contre ? (*Personne.*)

Qui s'abstient ? (*Personne.*)

(*La délibération 2022/113 est adoptée à l'unanimité.*)

Merci.

Madame CAMBIER, toujours, pour le marché de prestation de nettoyage des équipements éducatifs de la Ville de Lille et des Communes associées, Hellemmes et Lomme.

**2022/114 MARCHÉ DE PRESTATION DE NETTOYAGE DES ÉQUIPEMENTS ÉDUCATIFS DE LA VILLE DE LILLE ET DE SES COMMUNES ASSOCIÉES D'HELLEMMES ET DE LOMME - ANNÉES 2023 À 2027**

**Mme CAMBIER.**- Il s'agit également d'un renouvellement de marché de prestation pour nettoyer les équipements éducatifs.

On a deux marchés qui sont découpés géographiquement :

- le premier concerne Lomme, il est 100 % en insertion, donc on est 100 % dans notre objectif SPASER. C'est un marché d'accord-cadre pour un montant de 2,370 M€, hors taxes sur quatre ans. Il concerne Lomme, également Lille-Sud, Bois-Blancs, Faubourg de Béthune, Vauban, Esquermes et Hellemmes ;
- le deuxième, qui concerne des secteurs de Lille, Moulins, Wazemmes, Centre, Vieux-Lille, Saint-Maurice et Fives, est fait de façon plus classique, mais également avec des heures d'insertion, qui ne seront pas à 100 %. Il inclut également un certain nombre d'heures d'insertion. C'est également un accord-cadre pour 1,460 M€, hors taxes sur quatre ans.

Il vous est demandé d'autoriser à signer ces marchés et à imputer les dépenses sur les crédits correspondants.

**Mme BLAS.**- Merci, Madame CAMBIER.

Il n'y a pas de demande d'intervention, je soumetts donc au vote.

Qui vote contre ? (*Personne.*)

Qui s'abstient ? (*Personne.*)

(*La délibération 2022/114 est adoptée à l'unanimité.*)

Merci.

Monsieur DOUICHI pour le dispositif LiRel et le versement d'une subvention.

## **2022/115 DISPOSITIF LIREL – VERSEMENT D’UNE SUBVENTION**

**M. DOUICHI.**- Merci, Madame la Première Adjointe.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

LiRel, Lille Réseau Lycée, s’inscrit dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire. Soutenu par la Ville, ce projet est co-piloté par l’Éducation nationale et la Mission Locale.

Fort de l’expérience sur l’année scolaire 2021/2022, avec le lycée Sonia Delaunay de Lomme, le projet se poursuit sur l’année 2022/2023, en intégrant le lycée Baggio et le lycée hôtelier. Il propose un suivi de 40 jeunes décrocheurs, âgés de 16 à 18 ans, des trois Communes associées, afin de les accompagner dans leur insertion professionnelle et sociale. Il s’appuie sur les compétences des professionnels de l’insertion de l’Éducation nationale et des partenaires mobilisés.

Ce projet aide les jeunes à retrouver du sens face aux apprentissages et fait en sorte qu’ils se sentent utiles. Ainsi, en parallèle des cours d’enseignement général, de sport et de culture, les jeunes s’engagent sur des actions solidaires, des ateliers professionnels, des immersions dans les entreprises, des rencontres avec des employeurs dans l’espoir de rebondir professionnellement et socialement.

Afin de pouvoir mieux accompagner les jeunes concernés, il est apparu nécessaire de permettre aux jeunes, à leur famille, aux professionnels, de bénéficier d’un soutien supplémentaire par l’association Prisme. Cela se traduit par le renforcement des compétences psychosociales.

Il est demandé donc au Conseil de bien vouloir autoriser le versement d’une subvention d’un montant de 8 910 € à l’association Prisme.

Merci.

**Mme BLAS.**- Il y a deux demandes d’intervention, Madame GODEFROOD-BERRA.

**Mme GODEFROOD-BERRA.**- Madame la Première Adjointe, chers collègues,

L’éducation est une priorité pour aujourd’hui et un investissement pour demain. L’éducation, c’est aussi le souci de ne laisser personne sur le bord de la route en soutenant et en accompagnant nos jeunes, particulièrement les plus fragiles.

Faire que chaque jeune puisse construire un avenir professionnel et réussir sa vie en société, c’est l’objectif poursuivi par la lutte contre le décrochage scolaire, qui est – rappelons-le – une priorité nationale et un enjeu défendu par le gouvernement et l’Union européenne depuis quelques années, notamment dans le cadre de la stratégie Europe 2020 ou encore avec le Plan « 1 jeune, 1 solution ».

Sur la base de ces travaux, rappelons également que le gouvernement a porté plusieurs évolutions importantes, notamment sur le plan législatif avec le droit au retour en formation pour tous les jeunes sortis du système éducatif sans diplôme, ni un niveau suffisant de qualification, codifié par l’article L122 du Code de l’éducation. Autre évolution importante sur le plan législatif, l’obligation de formation pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans, codifiée par l’article L144 du Code de l’éducation.

C'est dans ce contexte européen et national que semble s'inscrire, à l'échelle de notre Commune, le dispositif LiRel, que le groupe Faire respirer Lomme salue et soutient. Favoriser l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes et rebondir professionnellement et socialement passent effectivement par la proposition et la structuration d'un parcours adapté, individualisé à chaque jeune en difficulté avec un temps scolaire, sportif, culturel, mais aussi d'intérêt général.

Toutefois, la lutte contre le décrochage scolaire passe aussi par l'accompagnement psychosocial des jeunes qui sont, soit déjà en situation de difficultés scolaires, soit susceptibles de l'être. En effet, un jeune qui manque de confiance en lui, un jeune qui se laisse envahir par le stress, par exemple lors des évaluations à l'école, ou alors parce que son environnement personnel et/ou familial n'est pas favorable à la réussite scolaire, dans ce cas, ce jeune peut présenter un risque de décrocher scolairement. Malheureusement, dans ce contexte difficile, une mauvaise note en appelle une autre, la baisse de motivation et de perspective est souvent croissante. Nous sommes donc convaincus qu'endiguer le décrochage scolaire, ou au moins en permettre une baisse sensible, passe par un meilleur repérage en amont des jeunes qui manquent de confiance en eux, des jeunes sujets au stress, etc.

La délibération présentée ce soir concerne le soutien supplémentaire qui est apporté par l'association lilloise, Prisme, qui promeut le renforcement des compétences psychosociales à destination des parents et des encadrants. L'Organisation mondiale du commerce définit les compétences psychosociales comme la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être qui lui permet d'adopter un comportement approprié et positif à l'occasion d'interactions avec les autres, sa culture et son environnement. Chacun comprendra donc que les compétences psychosociales concernent toutes les personnes et encore davantage les jeunes en situation de décrochage scolaire ou susceptibles de l'être.

Notre groupe Faire respirer Lomme estime, par conséquent, que cette délibération pourrait être plus efficace si elle était à destination à la fois des encadrants, des parents, mais aussi des premiers concernés : les jeunes en difficulté ou susceptibles de l'être. Au-delà de ce souhait, notre groupe Faire respirer Lomme votera favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

**Mme BLAS.**- Merci.

Monsieur GRILLET.

**M. GRILLET.**- Madame la Première Adjointe, chers collègues,

Il y a deux mois le Conseil communal a adopté le quatrième Projet Éducatif Global qui vise notamment à la réussite et à l'épanouissement des enfants de 0 à 18 ans à travers des actions et un budget – le premier – qui rappelle que l'éducation est une priorité de la Ville.

Il y a quelques jours, ont été inaugurés et lancés des clubs Coup de Pouce qui accompagnent des élèves de moyenne et grande section, de très jeunes élèves donc, de quatre écoles lommoises, dans l'apprentissage de la langue orale, de la lecture et de l'écriture.

Ce soir, un an après l'adoption par le Conseil communal de la délibération présentée alors par Olivier CAREMELLE, portant sur la mise en place du dispositif Lille Réseau Lycée, appelé le LiRel, il nous est proposé de l'enrichir grâce à un partenariat avec l'association Prisme et de lutter mieux encore contre le décrochage scolaire de ceux que l'on nomme les jeunes invisibles.

En juin dernier, lors du colloque « Raccrocher et Rapprocher » à Lille, deux jeunes filles bénéficiant du dispositif témoignaient avec énergie de la nécessité d'accompagner ces jeunes mineurs dans leurs difficultés, témoignaient du

plaisir à sortir de nouveau de leur domicile, témoignaient de la fierté à retrouver une place et une visibilité dans notre société.

En soutenant chacun, que ce soit au plus tôt dans l'apprentissage des fondamentaux avec, par exemple, les clubs Coup de Pouce, ou ces jeunes adultes qui pourront retrouver, grâce au dispositif LiRel, confiance, motivation et insertion en mettant en place une politique volontariste en matière d'éducation via le PEG, il nous est rappelé que la réussite et la lutte contre les déterminismes, sociaux notamment, sont au cœur de la politique de la Ville.

Il est bien ici question du principe d'égalité. Nous devons tous avoir accès à l'éducation, mais aussi à la culture, aux sports, aux soins, à l'emploi, au logement, à l'alimentation, à chaque temps de notre vie.

Le groupe socialistes, écologistes et citoyens soutient pleinement cette volonté et votera favorablement cette délibération.

Mme BLAS.- Merci.

Je vais soumettre cette délibération à votre vote.

Qui vote contre ? (*Personne.*)

Qui s'abstient ? (*Personne.*)

(*La délibération 2022/115 est adoptée à l'unanimité.*)

Merci pour ce dispositif LiRel, tellement important pour Olivier CAREMELLE.

Monsieur DOUICHI, pour le pacte jeunesse.

**2022/116 PACTE JEUNESSE – AJOUT DE DEUX NOUVELLES TRANCHES AU BARÈME D'ATTRIBUTION DES AIDES MUNICIPALES « COUP DE POUCE B.A.F.A. » ET « COUP DE POUCE B.A.F.D. » – MODIFICATION DES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ À L'AIDE « COUP DE POUCE B.A.F.A. »**

M. DOUICHI.- Dans le cadre de sa politique jeunesse et, ce, depuis 2009, comme des aides à la mobilité internationale, la formation engagement, la culture et arts, l'aide au permis et la bourse d'études, la Ville de Lomme favorise l'engagement et la formation des jeunes en leur permettant de participer au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et au brevet d'aptitude aux fonctions de directeur, avec des aides financières. Ces aides sont allouées selon, bien sûr, des critères de revenus.

Aussi, nous abaissons l'âge minimal d'inscription aux formations, préparations au B.A.F.A. à 16 ans, suivant le décret 2022-1323 du 14 octobre 2022.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir ajouter deux nouvelles tranches de barème d'attribution B.A.F.A. et B.A.F.D.

Merci.

Mme BLAS.- J'ai une demande d'intervention, Madame GODEFROOD-BERRA.

Mme GODEFROOD-BERRA.- Madame la Première Adjointe, chers collègues.

Accueil des enfants le matin, cantine le midi, études le soir, centre de loisirs le week-end et colonie de vacances ; autant de moments de la journée ou de l'année qui sont pris en charge grâce au personnel en charge de l'animation pour les enfants au quotidien et dans les périodes charnières pour l'organisation des parents.

Cette prise en charge est possible surtout par l'existence de personnes titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, le B.A.F.A., qui fête cette année ses 50 ans, et qui permet d'encadrer, à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et adolescents en accueil collectif.

Pourtant, le bilan chiffré est encore quelque peu préoccupant, notamment parce que :

- sur l'année 2021/2022, 50 000 postes ont été déclarés non pourvus et à pourvoir ;
- entre 2011 et 2019, le nombre de personnes titulaires du B.A.F.A. a été réduit à 20 % ;
- l'été dernier, de nombreux séjours ont encore été annulés, faute d'encadrant.

La crise sanitaire est venue renforcer cette pénurie d'animateurs titulaires du B.A.F.A.

Afin de remédier à ce bilan, porteur pour l'avenir, a été mis en place le plan gouvernemental intitulé « Pour un renouveau de l'animation en accueil collectif de mineurs », qui représente un investissement total de 64 M€ et s'articule en 25 mesures. Parmi ces mesures, on compte celles consacrées à la reconnaissance du B.A.F.A. comme un dispositif majeur de l'engagement des jeunes et celles consacrées à la facilitation de l'accès des jeunes au B.A.F.A.

Plus concrètement, le gouvernement a notamment permis l'abaissement à l'âge de 16 ans pour la possibilité d'entrée en formation B.A.F.A., une aide 100 € pour aider les volontaires du service civique à se former au B.A.F.A. ou encore une information systématique des jeunes dans le cadre du lycée.

La délibération ici débattue s'inscrit dans la droite ligne de cette initiative gouvernementale au soutien des jeunes Lommois. C'est donc naturellement que le groupe Faire respirer Lomme votera en faveur de cette délibération.

Je vous remercie.

Mme BLAS.- Merci.

Nous allons pouvoir soumettre la délibération au vote.

Qui vote contre ? (*Personne.*)

Qui s'abstient ? (*Personne.*)

(*La délibération 2022/116 est adoptée à l'unanimité.*)

Merci

Monsieur DOUICHI, pour une troisième délibération.

**2022/117    RENOUELEMENT DES CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE LILLE – COMMUNE ASSOCIÉE DE LOMME ET LES PARTENAIRES DE LA MAISON DU CITOYEN ET DES SOLIDARITÉS**

**M. DOUICHI.**- Comme vous le savez, notre Maison du Citoyen et des Solidarités est labellisée « point d'accès au droit ».

C'est dans ce sens que s'inscrit le projet de cette délibération. Il s'agit de renouveler les conventions entre la Ville et les partenaires de la Maison du Citoyen et des Solidarités, qui sont le Conseil départemental de l'accès au droit, la Fédération nationale des Accidents et du Travail des handicapés, le Centre d'information des Droits des Femmes et des Familles, et l'association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation.

La Maison du Citoyen et des Solidarités a également mis en place un partenariat avec le Défenseur des Droits pour tenir des permanences.

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ces nouvelles conventions.

Merci.

**Mme BLAS.**- Merci.

Monsieur GRILLET souhaite intervenir.

**M. GRILLET.**- Madame la Première Adjointe, mes chers collègues,

Merci tout d'abord à Bouchta DOUICHI pour cette délibération.

Permettre à chacun de faire valoir ses droits, telle est la mission parfaitement accomplie de notre Maison du Citoyen et des Solidarités. Tout citoyen, quel que soit son âge, son sexe, sa nationalité, qui rencontre une difficulté, peut trouver gratuitement une information, une aide ou être orienté au mieux, grâce à un réseau de professionnels du droit et de la justice.

Notre Maison du Citoyen et des Solidarités est labellisée depuis de nombreuses années – Bouchta l'a rappelé – « point d'accès au droit » ou « point justice ».

Le renouvellement de cette convention avec le Conseil départemental d'Accès au Droit du Nord est essentiel. Il conforte ce service public, caractérisé par la gratuité à proximité, et d'égalité d'accès pour tous sans condition de ressources ou de domiciliation.

De plus, de grandes associations partenaires, spécialisées – Bouchta les a rappelées – sont aussi à l'écoute des usagers en proposant leur aide, leurs précieux conseils. Pour ne citer aujourd'hui que l'association d'Aide aux Victimes, la FNATH, l'association d'Aide aux Accidentés de la Vie, le Centre d'information des Droits des Femmes et des Familles, l'association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation et la Sauvegarde pour l'Inclusion sociale, la santé ou encore la Protection de l'Enfance. Sans oublier, bien évidemment, la présence des délégués du Défenseur des Droits.

La grande diversité des intervenants permet une offre de services large, complémentaire aux missions des agents de la Ville qui agissent sans relâche pour le bien-être et les besoins de la population.

Cette Maison du Citoyen et des Solidarités, véritable lieu de ressource et d'assistance au droit, est encore plus indispensable et nécessaire aujourd'hui. En effet, la casse des services publics, entraînant la fermeture des guichets d'accueil physique, a entravé fortement l'accès au droit des plus fragiles. Ensuite, la dématérialisation à outrance des services publics a généré une exclusion, dont les plus démunis sont les principales victimes, en accroissant les inégalités et en multipliant les situations de non-recours aux droits sociaux.

Le service public, vous le savez, c'est la seule richesse des plus démunis. Leur rendre l'accès plus difficile les appauvrit donc un peu plus. C'est la double peine pour ces personnes déjà victimes de la crise sociale et sanitaire. À titre d'exemple, selon d'éminents rapports, 36 % des personnes potentiellement bénéficiaires du RSA et 27 % pour la prime d'activité ou la CMU, y renoncent, entre autres, en raison de cette situation.

Par conséquent, notre groupe socialistes, écologistes et citoyens votera cette délibération.

Merci.

**Mme BLAS.**- Merci, Monsieur GRILLET, de rappeler le rôle fondamental de cette Maison du Citoyen et des Solidarités.

Je vais soumettre la délibération au vote.

Qui vote contre ? (*Personne.*)

Qui s'abstient ? (*Personne.*)

(*La délibération 2022/117 est adoptée à l'unanimité.*)

Merci.

Madame MESANS, pour le Programme métropolitain d'intérêt général de lutte contre l'habitat indigne et d'amélioration durable des logements privés.

**2022/118 PROGRAMME MÉTROPOLITAIN D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET D'AMÉLIORATION DURABLE DES LOGEMENTS PRIVÉS 2017-2022 – PROLONGATION DE DURÉE JUSQU'AU 22 JANVIER 2023 – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DU PROGRAMME – AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

**Mme MESANS.**- Madame la Première Adjointe, mes chers collègues,

La Ville s'est engagée par conventions dans le programme métropolitain d'intérêt général de lutte contre l'habitat indigne et d'amélioration durable des logements du 15 novembre 2017 au 14 novembre 2022.

Les présents avenants n° 1 à la convention du programme et à la convention de maîtrise d'œuvre ont pour objet de prolonger les conventions, afin de s'aligner sur la durée des marchés et permettre le dépôt de dossiers au titre de ce suivi-animation jusqu'au 22 janvier 2023. Il y a donc une prolongation de 69 jours.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la signature des avenants n° 1 à ces conventions.

**Mme BLAS.**- Merci.

Il y a une demande d'intervention de Monsieur LEMIERE.

**M. LEMIERE.**- Madame la Première Adjointe, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Investir dans l'efficacité énergétique des logements est une priorité pour lutter contre le changement climatique, pour l'emploi, pour soutenir le pouvoir d'achat, la facture énergétique, et pour améliorer la qualité de vie des Français.

Aujourd'hui encore, dans notre pays, près de 5 millions de logements sont mal isolés, les passoires énergétiques, et 2,3 millions de ménages ont des difficultés à payer leur facture de chauffage. Le logement et ses charges représentent environ 30 % des dépenses de consommation des ménages. Ils constituent ainsi le premier poste de dépense des Français.

Entre juin 2021 et juin 2022, les prix ont augmenté de près de 6 % dans notre pays. En France, le coût de l'énergie, qui représente environ 10 % des dépenses des ménages, a augmenté de 28 % sur cette même période. Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois, les prix à la consommation augmenteraient de 6,2 % en octobre 2022, après 5,6 le mois précédent.

Les prix des produits de grande consommation ont augmenté de 12 % en un an dans les Supermarchés. Les produits laitiers connaissent la plus forte hausse, 16 %, suivis par les produits frais, 13 %, et les produits d'épicerie, 13 %. Ces augmentations représentent un réel fardeau pour les salariés, les retraités, les jeunes, les familles monoparentales et les privés d'emploi. Selon l'INSEE, en France, 2,1 millions de travailleurs vivent avec moins de 1 102 € par mois. Près de la moitié des jeunes de moins de 26 ans vivent sous le seuil de pauvreté, un tiers renonce à se soigner faute d'argent.

Face à cette hausse de prix qui touche l'alimentation et l'énergie, de plus en plus de ménages se tournent vers l'aide alimentaire. Depuis début 2022, ce réseau constate une augmentation de 9 % de la demande, soit 200 000 personnes supplémentaires accueillies. Depuis longtemps, les élus locaux savent à quel point les effets de la crise économique et sociale, la précarisation de la société, exigent une mobilisation permanente de la Ville auprès des populations.

Le programme métropolitain de lutte contre l'habitat indigne, présenté ce jour, est l'une des pistes de progrès que la Ville porte pour faire face à cette crise économique, sociale et écologique que nous traversons.

Les prévisions pour 2023 ne sont pas optimistes : une inflation à deux chiffres est annoncée. De plus en plus de Français auront des difficultés pour se chauffer, pour se nourrir, etc. Ils attendent du gouvernement des mesures fortes, notamment pour leur pouvoir d'achat par le biais de la hausse des salaires et des pensions de retraite. Augmenter les salaires en fonction de l'inflation dans le secteur public, comme dans le privé, c'est possible et c'est même urgent.

Pour terminer, pour ces raisons le groupe communistes républicains et citoyens de Lomme participera à toutes les initiatives et actions décidées par les salariés et leurs organisations syndicales concernant les salaires et les pensions. Bien évidemment, notre groupe votera cette délibération.

Merci de votre écoute.

**Mme BLAS.**- Merci à vous.

Je vous propose de voter la délibération.

Qui vote contre ? *(Personne.)*

Qui s'abstient ? *(Personne.)*

*(La délibération 2022/118 est adoptée à l'unanimité.)*

Merci.

Monsieur GRILLET, pour une délibération que nous attendons tous avec impatience, le don de poules aux Lommoises et aux Lommois.

**2022/119 BUDGET PARTICIPATIF – DONS DE POULES AUX LOMMOIS ET LOMMOISES**



**M. GRILLET.**- Madame la Première Adjointe, mes chers collègues,

La Ville de Lomme a inscrit le budget participatif comme l'un des leviers majeurs de sa politique de démocratie participative.

Parmi les vingt-sept projets sélectionnés techniquement, et donc par la suite proposés au vote des habitants, dix ont été élus parmi lesquels figure l'adoption de poules pour les familles lommoises qui le souhaitent.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une écologie partagée. Ainsi l'initiative menée par un porteur de projet permettra à des familles lommoises, sur la base du volontariat, d'adopter deux poules.

Les poules peuvent consommer des résidus de la préparation de l'alimentation humaine jusqu'à 150 kg de biodéchets par an. Cette opération permet également d'inscrire les foyers accueillant des poules dans une démarche de consommation durable en récupérant les œufs.

Ce projet représente une alternative écologique tout en s'inscrivant dans la politique de transitions portée par la Ville de Lomme. Une convention sera établie entre les bénéficiaires et la Ville.

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir approuver le don de vingt-huit poules aux Lommoises et Lommois qui souhaiteraient en adopter, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville et le bénéficiaire, d'imputer les crédits de paiement correspondants au chapitre 011.

Voilà ce qui est soumis au vote du Conseil ce soir.

**Mme BLAS.**- Merci, Monsieur GRILLET.

Nous allons soumettre au vote cette délibération pour l'adoption des poules.

Qui vote contre ? (*Personne.*)

Qui s'abstient ? (*Personne.*)

(*La délibération 2022/119 est adoptée à l'unanimité.*)

Merci à vous et pour elles.

Monsieur GRILLET, toujours, pour le Conseil communal de concertation.

## **2022/120 CONSEIL COMMUNAL DE CONCERTATION – NOUVELLE DÉNOMINATION DU CONSEIL COMMUNAL DE CONCERTATION ET ÉVOLUTION DE SON RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

**M. GRILLET.**- Madame la Première Adjointe, mes chers collègues,

Le Conseil Communal de Concertation est une instance de participation citoyenne créée par délibération le 24 juin 1996.

Il a pour mission d'organiser la concertation entre les représentants de la société civile (institutionnels et associatifs) sur les politiques et les projets municipaux. Il associe ses membres aux préoccupations des citoyennes et citoyens de Lille, Hellemmes et Lomme et à l'action de la municipalité.

Cette instance constitue ainsi un lieu global, permanent et structuré pour la contribution, la co-élaboration et la participation citoyenne. Des avis sont formulés, enrichis de préconisations, des projets sont proposés et menés, soit à la demande des autorités municipales (saisine), soit de la propre initiative des membres (auto-saisine).

À l'approche de la fin de son huitième mandat, le Conseil Communal de Concertation a entamé une série de réunions pour évaluer son expérience, notamment à la lumière des contraintes qui lui étaient imposées par la pandémie de la Covid-19, en vue de préparer le renouvellement de ses membres pour un 9<sup>e</sup> mandat. Cette instance va ainsi connaître de nouvelles évolutions, à la fois dans son fonctionnement, sa composition et ses missions pour le prochain mandat.

Ces modifications substantielles concernent notamment :

- une nouvelle dénomination, pour une meilleure identification, le Conseil Communal de Concertation est amené à se renommer le Conseil de Concertation de Lille ;
- le socle organisationnel de l'instance reste basé sur une représentativité associative et institutionnelle, et il est proposé une ouverture à d'autres acteurs. Les membres seront issus de quatre collèges.
  - . Le premier collège est celui des institutions désignées compte tenu de leur représentativité.
  - . Le deuxième, d'institutions désignées après élection par leurs pairs.
  - . Le troisième de membres désignés par les instances participatives de Lille, Hellemmes et Lomme, ainsi que les structures de proximité (Conseils de quartier, Conseil Lillois de la jeunesse, Labo citoyen de la Ville de Lomme, Conseil citoyen, Conseil de développement, etc. les représentants des structures de proximité, les Centres sociaux et Maisons de quartier).
  - . Le quatrième par des personnes physiques, cette fois-ci, désignées par tirage au sort suite à un appel à candidatures sur la plateforme *participez-lille.fr* qui concerne à la fois les habitants de Lille, Hellemmes et Lomme âgés de 16 ans et plus, des personnes ressources, etc.
- les axes stratégiques à partir desquels seront définies, lors de l'installation de l'Assemblée Plénière, les commissions permanentes, en présence des élus, autour notamment de thématiques en lien avec : la transition écologique et ville bas carbone, le développement social, économique et culturel, l'implication citoyenne dans la définition et la co-construction, l'évaluation citoyenne des politiques et des projets.

Je précise qu'en, annexe de cette délibération, vous avez le règlement intérieur qui définit dans le détail, son fonctionnement et sa composition.

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir approuver le changement de dénomination du Conseil Communal de Concertation en Conseil de Concertation de Lille, approuver les modifications du règlement intérieur du Conseil de Concertation, autoriser le renouvellement du Conseil de Concertation pour un 9<sup>e</sup> mandat triennal de 2023 à 2026.

Merci.

Mme BLAS.- Merci, Monsieur GRILLET.

Il y a une demande d'intervention, Monsieur DHELIN.

M. DHELIN.- Rapidement parce qu'il est tard.

Nous voterons pour cette délibération car nous sommes attachés aux instances de participation.

Dans la délibération, il est stipulé que les représentants lommois seront désignés au sein du Labo citoyen. L'occasion pour nous de vous demander – pas ce soir évidemment, mais rapidement au prochain Conseil peut-être – une explication

sur comment fonctionne ce Labo aujourd'hui, les sujets en débat et les propositions qui en ressortent ; peut-être un petit bilan de l'année 2022. En effet, sur le site de la Ville, le dernier atelier était en 2021 et concernait la Mitterie ; probablement que les propositions et les débats qui ont été menés n'ont pas été reportés pour 2022.

Nous pensons que la participation des habitants est la solution à une meilleure acceptation de la transition écologique, donc merci de nous indiquer comment fonctionne ce Labo aujourd'hui et de nous en faire un bilan et le retour des propositions qui y sont faites.

Merci, Monsieur GRILLET.

Mme BLAS.- Merci.

Monsieur GRILLET, nous comptons sur vous, au prochain Conseil ou un suivant, pour apporter ces informations.

Je sou mets cette délibération au vote.

Qui vote contre ? (*Personne.*)

Qui s'abstient ? (*Personne.*)

(*La délibération 2022/120 est adoptée à l'unanimité.*)

Merci.

Monsieur GRILLET pour le rapport social unique 2021, information du Conseil communal.

## **2022/121 RAPPORT SOCIAL UNIQUE – INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL**

**M. GRILLET.-** Madame la Première Adjointe, mes chers collègues,

Une modification législative a prévu l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2021, dans la fonction publique territoriale du Rapport Social Unique en remplacement du Rapport sur l'État de la Collectivité.

Ce rapport rassemble des éléments et données de ressources humaines sur le périmètre de la collectivité. Il est établi chaque année au titre de l'année civile écoulée.

Le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020, relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique, fixe les conditions et modalités de sa mise en œuvre.

Dans l'attente de la mise en place des comités sociaux territoriaux, le rapport social unique est présenté, pour avis, aux membres du comité technique, puis est présenté à l'assemblée délibérante.

Le rapport social unique sur les données de l'année 2021 de la Ville de Lille et de ses Communes associées d'Hellemmes et Lomme a ainsi été présenté et soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire le 24 novembre 2022.

Conformément à l'article 33-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le rapport social unique 2021 est présenté au Conseil communal en séance publique.

Il est demandé au Conseil communal de bien vouloir prendre acte du rapport social unique 2021 de la Ville de Lomme, ci-annexé.

Merci.

Mme BLAS.- Merci.

Il y a deux demandes d'intervention, Monsieur MOULIN.

M. MOULIN.- Oui, Madame la Première Adjointe,

C'est un peu une redite du premier point sur le ROB tout à l'heure. Il est un peu dommage que cette délibération ne nous ait pas été transmise dans le cadre de la commission des finances. Dans la mesure où, certes, si le règlement intérieur prévoit que, exceptionnellement, deux commissions, voire trois, peuvent se réunir sur un projet de délibération, il aurait été intéressant que cette délibération soit soumise, en tout cas pour information, à la commission des finances. C'est le premier point.

Le deuxième point, on a passé à peu près – je crois – trois quarts, une heure – je parle sous le contrôle de mes collègues – à discuter du ROB, c'est-à-dire d'argent. Là, en moins de trente secondes, nous avons un rapport social unique où, a priori, l'humain est une donnée cartésienne, une pierre fondamentale, de la politique municipale, qui est « balancée » – si vous me permettez l'expression – et où, en définitive, comme pour le ROB, de toute manière, on doit prendre acte et cela n'ira pas plus loin.

Je suis quand même assez surpris, dans une collectivité sociale, que l'on n'ait pas plus de commentaire là-dessus.

Alors, je vais en revenir au texte, comme c'est l'une des premières fois que l'on a ce RSU qui nous est soumis, le texte nous indique que ce rapport social unique « *intègre l'état de la situation comparée des femmes et des hommes. Il comporte des données sexuées relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, aux actes de violence, de harcèlement sexuel ou moral, et aux agissements sexistes, à la rémunération et à l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale. Il comprend, en outre, des indicateurs synthétiques, relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, dont les modalités sont fixées par Conseil d'État* ».

C'est dire que c'est un document extrêmement important, c'est quasiment aussi important qu'un ROB. Alors, il y a des hommes et des femmes, il y a de la rémunération, il y a de la vie privée, il y a de la vie professionnelle, il y a du harcèlement et on n'a aucune explication. On nous livre des chiffres arides, secs, sans empathie, sans humanité, sans explication et débrouillez-vous avec cela.

Je ne parle même pas de la taille des polices de caractère parce que si vous aviez une loupe qui pouvait être fournie, effectivement, pour certains qui décident d'avoir une communication papier de cette délibération, ce serait très pratique. Bon, heureusement avec l'outil informatique, on peut zoomer à 250 % et, au moins, avoir un certain nombre de données.

Première difficulté dans le cadre de ce RSU – parce que, quand cela ne veut pas, cela ne veut pas, et, manifestement le 24 novembre est une date funeste concernant l'information des conseillers communaux – l'article 9 du décret 2020-1493 du 30 novembre 2020 – on n'est pas sur quelque chose de très vieux, mais sur quelque chose d'assez récent – explique que : « *le rapport social unique est transmis aux membres du comité social avant sa présentation et il donne lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines* ». Cela veut dire que c'est important ; et c'est un commentaire. « *Alinéa 2, dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics, l'avis du comité social territorial est transmis dans son intégralité à l'assemblée délibérante. Quand ce comité social technique n'existe pas, c'est le comité technique* ». Je mets au défi quiconque de trouver cet avis du comité technique joint à cette délibération.

C'est-à-dire qu'on nous balance des chiffres, on n'a aucune explication, on n'a pas d'avis du comité technique mais, en définitive, ce n'est pas grave, on va se borner à prendre acte.

Alors, encore une fois, sur le fond, vous chercherez dans ce RSU les fameuses données sexuées relatives à l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale ; il n'y a rien. On a eu une délibération sur la problématique psychosociale des jeunes. Les risques psychosociaux sont un danger dans la vie de l'entreprise, mais cela peut également être un danger dans une vie communale et vous n'avez aucun élément, aucune explication des chiffres, des données. Bref, pas de cœur, pas d'âme.

Et puis, quand vous regardez les chiffres, ce qui m'intéresse – parce qu'on n'a que cela vu qu'on n'a pas d'explication – c'est qu'on a, en moyenne, plus d'un accident du travail par semaine à la Ville de Lomme. On a plus de 2 000 jours d'arrêt de travail dans la Ville de Lomme. On n'a aucun indice sur le taux de gravité de ces accidents du travail, on n'a aucune indication sur le taux de sinistralité ou sur le taux de fréquence de ces accidents du travail.

Alors, on prendra acte ; le papier est là, les chiffres sont là. On n'a pas d'avis du comité technique, qu'à cela ne tienne, peut-être que l'année prochaine on aura un document complet et que, peut-être, on aura un peu plus d'éléments dans une Ville où le social est semble-t-il aussi important que le vent, la fumée et également les poules.

Merci.

**Mme BLAS.**- Monsieur GROSSE.

**M. GROSSE.**- Merci, Madame la Première Adjointe.

Chers collègues,

Tout d'abord, permettez-moi de remercier les services qui ont contribué à l'élaboration de ce document, en application de la loi de transformation de la fonction publique, qui prévoit un meilleur pilotage des ressources humaines par le suivi d'indicateurs RH pour les collectivités territoriales.

Ce qui est intéressant, c'est que le rapport prévoit également une transparence accrue sur la gestion des ressources humaines, notamment en matière d'égalité hommes/femmes. Vous connaissez sûrement l'attachement du groupe Faire respirer Lomme au principe d'égalité femmes/hommes et nous appuyons favorablement ces documents, qui permettront de disposer d'indicateurs afin de mieux évaluer la situation comparée des femmes et des hommes, notamment en termes de rémunération ou de formation.

Cependant, à la lecture du document, nous avons deux remarques.

La première, nous constatons qu'un certain nombre d'indicateurs, qui sont indiqués dans ce qui semble être une table des matières, sont absents de ce rapport. Comme l'indicateur n°3.4.0, qui est quand même important, puisqu'il s'agit du différentiel de rémunération femmes-hommes. J'ai regardé, je ne l'ai pas trouvé dans le rapport, je ne sais pas s'il s'agit d'une erreur d'édition mais, en tout cas, je n'ai pas trouvé, dans le rapport qui a été annexé à la délibération, ces éléments.

Ensuite, il sera peut-être nécessaire, justement pour analyser finement ces différents indicateurs, d'avoir des références afin de comparer avec d'autres villes de la Métropole. Pour vous donner un exemple, on constate des jours d'absence par agent élevés en 2021. Alors on peut se dire que c'est à mettre sur le compte de la pandémie de Covid, mais s'agit-il d'une évolution plus structurelle ? Aujourd'hui, on n'a pas les éléments pour répondre à cette question. Il est vrai que des références pourraient nous y aider.

Pour conclure, à l'avenir nous espérons pouvoir disposer du rapport en amont de la réunion de la commission compétente et, ce, afin de pouvoir en débattre utilement lors des travaux de ladite commission.

Merci beaucoup.

**Mme BLAS.**- Merci, Messieurs.

Je voudrais juste préciser qu'il n'y a pas d'obligation à présenter ce rapport social unique ; on le fait ce soir.

C'est une information et comme c'est une information, je ne le soumetts pas au vote.

Voilà, nous sommes arrivés au bout de notre...

**M. GRILLET.**- Excusez-moi, un commentaire.

**Mme BLAS.**- Oui, je vous en prie.

Bien sûr, Monsieur GRILLET.

**M. GRILLET.**- Déjà vous dire que les préoccupations que vous avez, nous les partageons pleinement.

Monsieur MOULIN, je ne peux pas vous laisser dire que, par exemple sur les risques psychosociaux, nous ne faisons rien dans ce domaine ; que par exemple, sur le taux d'accidents du travail, bien évidemment aussi, les services examinent ces dossiers en permanence. Sur l'absentéisme, vous parlez d'absentéisme, vous savez très bien qu'il s'est accru formidablement, malheureusement, en raison de la crise sanitaire.

Une autre information quand même pour votre gouverne, c'est un document nouveau qui fait une quarantaine de pages, avec des données qui ont été agrégées dans certains cas, contre un ancien document beaucoup plus important qui faisait plus de 120 pages. Quand on veut faire la comparaison d'une année sur l'autre, à ce jour, c'est extrêmement compliqué, mais j'espère que l'on aura l'occasion, dans le futur, de faire des comparaisons, effectivement, comme vous l'avez demandé.

Vous parlez de l'avis du comité technique, effectivement, nous n'avons pas ce document, puisqu'ils viennent de se réunir, mais je peux quand même néanmoins vous préciser que la totalité des organisations syndicales – et ce n'est quand même pas neutre – s'est abstenue sur ce document.

Ensuite, vous me parlez, Monsieur GROSSE, j'entends bien, c'est un indicateur intéressant, c'est très à la mode, du benchmark. Effectivement, on peut faire des comparaisons, mais je suis quand même assez prudent avec ce genre de comparaisons, puisqu'il faut aussi tenir compte de notre politique, des services rendus à la population. Et nos services sont dimensionnés justement pour rendre de nombreux services à la population. Pour ne citer que l'éducation, pour ne citer que la culture, pour ne citer que la solidarité, il nous faut des services compétents et bien organisés. Donc assez prudent par rapport à cela.

Quand on fait des comparaisons avec certaines villes de notre strate, d'ailleurs, c'est compliqué parce que ces collectivités externalisent une partie de leurs prérogatives ou de leurs services. Ce n'est pas notre cas, nous avons de multi-compétences dans cette Collectivité, qui sont largement mises à l'œuvre et valorisées, comme vous le savez.

Voilà ce que je peux vous dire rapidement sur ce RSU. Ce n'est pas un document qui nous satisfait pleinement, c'est évident, parce que ce n'est pas avec un outil comme celui-ci que l'on peut conduire une politique de ressources humaines. Madame Marina DAILLY, qui nous a intégrés depuis deux mois, a pour mission de faire un diagnostic très large sur ce que nous vivons. Sachez que la préoccupation d'Olivier CAREMELLE, le maire – mais c'était aussi celle de Roger VICOT – globalement, c'est le bien-être des agents dans cette Collectivité.

Voilà ce que je voulais dire.

**Mme BLAS.-** Merci.

**M. MOULIN.-** Si vous me permettez de répondre, excusez-moi.

**Mme BLAS.-** Oui ?

**M. MOULIN.-** Même s'il est tard.

Je pense que vous souffrez d'hallucinations auditives : à aucun moment je n'ai parlé de l'absentéisme en lien avec le Covid, j'ai parlé d'accidents du travail, c'est-à-dire d'accidents de service, c'est-à-dire quelqu'un qui travaille ici et qui va tomber, quelqu'un qui va avoir une charge lourde qui va tomber sur lui, quelqu'un qui, éventuellement – et je ne vais pas évoquer de récentes décisions de justice – travaille pour la Ville et qui va être en accident du travail et qui va devoir générer un contentieux devant le tribunal administratif. Je ne vais pas évoquer tout cela mais, manifestement, un accident du travail, ce n'est pas tomber malade du Covid.

Je n'ai pas non plus dit que la Ville ne se souciait pas, je dis simplement que ce rapport social unique, qui a vocation à informer les conseillers communaux de ce Conseil communal, doit être complet et que nous n'avons pas un ensemble d'éléments.

Encore une fois, je n'ai qu'une lecture objective du document où il manque des indices et un certain nombre d'informations. En tout état de cause, il y avait un avis qui aurait pu être donné tout simplement et j'ai noté que les organisations syndicales, dont certaines que je connais, ont dû s'abstenir ; dont acte. Je pense que ce sont les gens en première ligne concernant ce rapport social unique et qui ont certainement une très bonne appréciation et que, a priori, de par leur abstention, soutiennent massivement la politique de la collectivité.

**Mme BLAS.-** On va s'arrêter-là sur cette dernière délibération, qui – je le rappelle – est une information, donc pas soumise au vote.

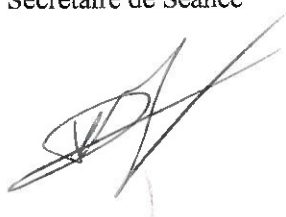
Nous arrivons au bout de cet ordre du jour. Je vais vous donner la date du prochain Conseil communal : il s'agit du jeudi 2 février 2023.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne soirée et de très belles fêtes.

*(La séance est levée à 23 heures 20.)*

PUBLIE LE : 07 FEV. 2023

Secrétaire de Séance



Olivier CAREMELLE  
  
Maire de Lomme  
Conseiller Départemental du Nord